

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 MAI 2022**

Présent-e-s

M. Nicolas FOURNIER, Président
M. Félicien MAZZOLA, Vice-Président
M. Martin BARCELLINI
M. Paul EUGSTER
M. Xavier FRANCEY
M. Vincent FRIOT
Mme Aline JOLIAT SAULNIER
M. Quentin KNIGHT
M. Jean-Claude KORMANN
M. Christian MARTI
M. Pierre-Alain MOTTIER
Mme Julie PERADOTTO
M. Frédéric REVERCHON
Mme Nicole ROEHRICH
M. Christian RUPP
Mme Floriane SCHMIDT
Mme Isabelle STOFFEL
Mme Yvette TORNARE
M. Vincent TOURNIER

Excusé-e-s

-

Conseil administratif

Mme Elisabeth ULDRY FROSSARD, Maire
Mme Elisabeth GABUS-THORENS, Conseillère administrative
Mme Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Conseillère administrative

Verbaliste

Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Assiste

Mme Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire-générale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. Election du bureau du Conseil municipal : Président-e, Vice-Président-e, Secrétaire et un-e membre, du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023
7. Election toutes commissions réunies : Président-e, Vice-président-e
8. P DM 925 – Crédit d'investissement de CHF 770'000.00 TTC destiné à la réalisation de deux promenades thématiques sur le territoire de Confignon
9. P DM 931 – Approbation des comptes 2021 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon
10. DM 930 – Approbation des comptes 2021 et des crédits budgétaires supplémentaires 2021
11. DM 928 – Approbation des crédits d'engagement complémentaires 2021 et les moyens de les couvrir
12. DM 926 – Ratification du protocole d'accord « cadre » concernant la réalisation du projet du quartier des Cherpines entre la commune de Confignon et l'ensemble des futurs acquéreurs
13. M 195 – De la démocratie à Confignon
14. Questions
15. Propositions individuelles et divers
16. Naturalisation (huis clos)

Le Président ouvre la séance du 10 mai 2022, il souhaite la bienvenue à tous, ainsi qu'au public, et informe que nous sommes 19 ce soir.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le Président propose de voter l'OJ.

L'OJ est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 avril 2022

Page 5, Mme Gabus-Thorens Cherpines, 3^e ligne : « ...Cette dernière est **partagée** avec PLO. »

Page 5, Mme Uldry Frossard, zone 30, 2^e ligne : « Un nouveau **schéma** de circulation... »

Page 10, M. Marti souhaite ajouter sous son intervention le texte suivant : **La présentation de l'avant-projet intercommunal prévu sur le P+R à la CCC a été très intéressant. Ce préprojet devisé à 60 mio n'est pas anodin. Il invite les cm à le consulter sur CMNet.**

Mme Uldry Frossard, 2^e intervention fin 1^{er} § : « ...Mme **Guylaine** Antille... »

Avec ces modifications, le procès-verbal du 5 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du bureau

M. Fournier transmet les informations suivantes :

- Décès du père de M. Olivier Morand : le Bureau présente ses condoléances et une lettre au nom du CM lui a été transmise.
- Repas des aînés : il aura lieu le 7 mai et le CM est invité à y participer.
- Apéritif communal : se déroulera le 20 mai, le CM y est invité et appelé à s'inscrire en cas de participation.
- Course des élus : une équipe pour la course à travers le coteau a été mise sur pied et d'excellents résultats ont été obtenus avec un triplé sur le podium féminin et au classement par équipes, une 2^e place sur 15.

4. Communications des commissions

► Commission finances, administration et sécurité (CFAS)

M. Francey informe que la commission s'est réunie le 2 mai pour traiter des 2 délibérations 930 et PDM 928, à l'OJ de ce soir.

► Commission aménagement et mobilité (CAM)

M. Mazzola informe que la commission ne s'est pas réunie.

► Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)

M. Reverchon informe que la commission s'est réunie le 26 avril pour la présentation des comptes 2021 et pour un bilan des objets traités depuis le début de la législature par la commission afin de suivre et vérifier par ex. que la motion bois soit bien intégrée dans les nouveaux projets.

La prochaine CDEE aura lieu le 24 mai et une étude en lien avec la motion 100% biologique sera présentée par un bureau d'études. Puis, en septembre, la commission traitera des enjeux liés à la nouvelle réglementation sur l'énergie.

▶ **Commission constructions et équipements (CCE)**

M. Kormann informe que la commission s'est réunie le 26 avril avec à l'ordre du jour l'examen des comptes 2021 et les communications sur différents chantiers en cours, dont celui de la rénovation de l'annexe de la Mairie.

▶ **Commission de la culture et communication (CCC)**

Mme Tornare informe que la commission s'est réunie le 12 avril, pour une présentation des comptes 2021, suivi d'un large échange autour de l'étude faite par la société CBRE sur le projet de culture à la Croisée. Prochaine séance, le 17 mai.

▶ **Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV)**

M. Fournier informe que la commission s'est réunie le 12 avril pour analyser les lignes comptables en lien avec les politiques publiques couvertes par la commission. Elle a assisté à la présentation de Mme Grodecki sur les statistiques en matière d'aide sociale individuelle dans la commune. Puis, elle a traité de la DM 926 ratification du protocole d'accord à l'OJ de ce soir. Enfin, un retour sur le concours d'idées a eu lieu et a désigné 2 projets lauréats. Elle a aussi préavisé un dossier de naturalisation qui vous sera soumis en point 16 de l'OJ.

▶ **Fondation de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens informe que le Bureau de la FPE s'est réuni le 10 avril avec comme unique objet une discussion relative aux prix de pension que les parents versent à la crèche. Une demande du CA avait été formulée de pouvoir augmenter ceux-ci dans une mesure raisonnable afin de réduire la subvention de la commune. Un nouveau barème sera présenté aux parents.

▶ **Fondation du logement (FL)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que la FL s'est réunie les 12 avril et 4 mai pour une analyse financière des immeubles de la FL et pour une analyse du projet des Hutins. La 2^e séance a été consacrée à l'examen des comptes 2021, approuvés à l'unanimité, et au Rapport d'activité (RA).

▶ **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens informe que le FMV ne s'est pas réuni.

▶ **Fondation des Evaux (FE)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Conseil ne s'est pas réuni.

▶ **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le CIV s'est réuni le 9 mai pour une présentation des bâtiments à la suite du rapport signa-terre 2020, suivi d'un examen des comptes 2021 qui affichent un boni de CHF 100'000.- et une rétrocession à la commune de Confignon de CHF 12'015.-. Enfin, la présentation d'une matrice de gestion des risques et un point sur les projets.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme Uldry Frossard

Mme Uldry Frossard informe

- Sécurité : la situation est paisible sur l'ensemble du territoire grâce à l'excellente coordination des services de police et des travailleurs sociaux. Tout est mis en œuvre pour que ceci perdure durant la période estivale.

- Défibrillateurs : dans le but d'augmenter les chances de sauver des vies, 4 défibrillateurs ont été installés à Confignon à l'extérieur de bâtiments, afin de les rendre accessibles à tous en cas de besoin. Leur situation est la suivante : Salle communale à côté de la porte d'entrée, à l'école primaire de Confignon, côté entrée salle de gym, à la Mairie de Confignon, entrée salle des mariages et à Cressy, devant l'immeuble de Cressy+. La Commune est aussi membre du réseau « Save a life » qui permettra de géolocaliser les appareils via une application. Des formations pour le maniement des appareils seront proposées à l'ensemble du personnel communal.

Communications de Mme von Gunten-Dal Busco

Mme von Gunten-Dal Busco communique les éléments suivants :

- Photo de la balayeuse communale : arborant les armoiries communales et donc désormais reconnaissable par tous.
- Travaux de réhabilitation de la dépendance de la Mairie : point d'information pour dire que les travaux sont sur le point de débiter. Le projet initialement prévu a subi quelques modifications, même si le but des travaux n'a pas changé, à savoir la mise en valeur de ce bâtiment communal et la création d'une nouvelle salle pour des activités culturelles et ouvertes aussi aux associations, aux privés, pour des événements. Pour rappel, en 2020 un crédit d'investissement a été voté par le CM (DM 870) et l'autorisation délivrée dans la foulée. Mais au retour des premières soumissions, il a tout de suite été vu que le projet serait plus cher et plus compliqué que prévu. En conséquence, le sous-sol a été abandonné, ce qui a été présenté à la CCA en début d'année, avec une installation de la PAC (pompe à chaleur) en contrebas et une jauge de places assises passant de 100 à 80. Entre-temps une autorisation de construire complémentaire a été déposée, un nouvel appel d'offre lancé, avec un retour de soumission à nouveau hors budget (30% plus cher). Les causes s'expliquent par l'augmentation des coûts de construction, mais aussi parce que certains soumissionnaires parmi les moins chers, ont renoncé à répondre aux offres lors de la 2^e soumission. Il a alors été demandé à l'architecte d'établir un budget qui entre dans le crédit de construction et c'est cette dernière version qui a été retenue pour pouvoir aller de l'avant. Les changements opérés sont une réduction des places de 80 à 70, et un espace à l'arrière de la scène pouvant accueillir le local de ventilation et la création d'une fosse pouvant être recouverte pour offrir un petit espace lors d'expositions ou de réceptions. La c.a. rappelle que les travaux vont commencer et les installations de chantier mises en place en fin de semaine, avec pour objectif d'accueillir des événements pour la rentrée 2023.

Communications de Mme Gabus-Thorens

Mme Gabus-Thorens informe

- Repas des aînés : a accueilli 200 personnes, ce fut un vrai succès.
- Fin d'année scolaire : reprise de tous les événements habituels, y compris le 1^{er} août, on retrouvera donc la vie sociale d'« avant ». Les activités d'été pour les jeunes sont lancées et il est conseillé de s'inscrire rapidement.
- Site internet : finalisé avec une amélioration visuelle, et un moteur de recherches plus précis. Une présentation sera faite dans le Confi'lien de septembre recensant toutes les prestations offertes.
- Culture : le traditionnel petit déjeuner aura lieu le jour de la Fête de la musique le 25 juin, au bord de l'Aire. Puis, le théâtre au parc les 7-8 juillet et le cinéma en plein air les 17 et 18 août.

6. Election du bureau du Conseil municipal : Président-e, Vice-Président-e, Secrétaire et un-e Membre, du 1^{er} juin 2022 au 31 mai 2023

N. Fournier rappelle que selon le tournoi adopté en début de législature le PDC assurera la fonction de membre, le PLR celle de secrétaire, Demain Confignon la vice-présidence et VdG la présidence.

Il se propose donc de demander à chacun des partis quelle est la personne désignée pour les fonctions qu'il vient de nommer :

PDC membre : Mme Floriane Schmidt

PLR secrétaire : Mme Nicole Roehrich

Demain Confignon vice-présidence : M. Martin Barcellini

VdG présidence : M. Félicien Mazzola

Le Président passe au vote de la composition du bureau qui est acceptée à l'unanimité.

7. Election toutes commissions réunies : Président-e, Vice-Président-e

N. Fournier rappelle que la composition de la TCR a déjà fait l'objet il y a 2 semaines d'une validation formelle pour cette commission. Celle-ci sera présidée par le Président du CM, avec pour la vice-présidence, le Vice-Président du CM. Ainsi à partir du 1^{er} juin le Président sera **M. Mazzola** et le Vice-Président **M. Barcellini**.

Le Président passe au vote de la Présidence et de la vice-présidence de la TCR qui est acceptée à l'unanimité.

8. P DM 925 – Crédit d'investissement de CHF 770'000.- TTC destiné à la réalisation de deux promenades thématiques sur le territoire de Confignon

Mme von Gunten-Dal Busco annonce que ce sujet qui était auparavant en mains du dicastère culture passe avec le stade de la réalisation à l'aménagement. L'autorisation de construire a été délivrée en mars et il s'agit ici de la réalisation de 2 promenades A et C (cf. l'exposé des motifs). Elle remercie toutes les personnes qui ont contribué à enrichir ce projet dans tous ses aspects. Elle ajoute qu'au vu du coût du projet, une personne tierce a été mandatée pour une recherche de fonds auprès de diverses institutions, afin d'alléger la facture. Elle demande de réserver un bon accueil à cette délibération.

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

Mme Peradotto se réjouit avec VdG de la réalisation de ces 2 promenades, faisant suite à une présentation **M. Barthassat**, elle propose un renvoi en CCE.

M. Reverchon soutient l'idée des promenades qui permettront une découverte de notre environnement et de notre patrimoine. Il propose donc un renvoi en CFAS, CCC et CCE pour une analyse des chiffres et du contenu.

M. Eugster informe que le PDC se réjouit de ces futures promenades thématiques et propose un renvoi en CCE.

Le Président propose alors de voter sur les renvois proposés, soit en CCE, CFAS et CCC.

Le renvoi en CCE est accepté par 18 oui et 1 abstention.

Le renvoi en CFAS est accepté par 10 oui et 9 abstentions.

Le renvoi en CCC est refusé par 7 oui, 10 non et 2 abstentions.

9. P DM 931 – Approbation des comptes 2021 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon

Mme von Gunten-Dal Busco indique que les comptes 2021 de la FL laissent apparaître un résultat de CHF 1'057'458.52. Le bilan affiche à l'actif et au passif un montant de CHF 49'291'205.22 et la fortune nette de la FL s'élève à CHF 15'218'186.16.

Elle ajoute qu'avec le Rapport d'activité (RA), il sera constaté que par rapport à 2020, il y a un manque de recettes dû à des baisses consenties pour les loyers commerciaux impactés par le Covid. Quelques travaux lors de changements de locataires ont été effectués. Elle rappelle aussi que 2021 a marqué le passage de 5 régies à une seule, ce qui a augmenté l'efficacité du suivi et de la gestion du parc immobilier de la commune. Enfin, l'organe de révision recommande d'approuver les comptes 2021.

M. Mottier souhaite remercier **Mme Khaghani** pour l'excellente qualité du RA avec davantage d'informations chiffrées et une plus grande transparence. Selon l'art.13 des Statuts de la FL, le CM a la haute surveillance sur la Fondation et il a été constaté dans ce rapport des taux d'endettement supérieurs à 80%, et qu'aucun amortissement de la dette n'a été effectué en 2021. Il est donc nécessaire que la CFAS puisse se prononcer sur l'état des comptes de la Fondation, étant donné les enjeux à venir avec le développement des nouveaux quartiers. Il semble aussi impératif de suivre la situation financière des prêts et d'élaborer une stratégie durable en fonction des paramètres actuels.

Pour ces raisons, il demande le renvoi en CFAS afin d'approfondir les éléments financiers.

M. Kormann souligne la qualité du rapport fourni, ainsi que la meilleure visibilité apportée aux comptes. Toutefois, il relève que ces comptes ont déjà été vérifiés et approuvés par une fiduciaire agréée et que d'autre part, le Conseil de Fondation qui est composé de 4 membres ici présents ce soir ont pu fournir toutes les réponses à nos questions. Il n'estime donc pas nécessaire un renvoi à la CFAS et propose un vote sur le siège.

Mme Schmidt propose également un vote sur le siège.

M. Marti revient sur la responsabilité du CM de vérifier les comptes et au vu de certains éléments figurant dans le rapport, il pense qu'une analyse en CFAS se justifie pour comprendre comment nous allons les gérer. Le but est bien de jouer notre rôle de vérification et il demande un vote nominatif.

Le Président propose de passer au vote sur le siège d'abord et demande de voter sur le principe de ce vote.

Le principe du vote sur le siège est accepté par 12 oui et 7 non.
--

Le Président propose ensuite de passer au vote nominatif pour l'approbation des comptes 2021 de la Fondation du logement si 3 c.m. au moins soutiennent cette proposition.

M. Barcellini revient sur la responsabilité qui est confiée au CM et relève que des éléments manquent au rapport, notamment les évolutions d'une année à l'autre et les précisions qui les expliqueraient. Enfin il relève que le rapport ne souligne pas la responsabilité du CM, ce qu'il regrette. De son point de vue, un renvoi en commission se justifie.

Le Président fait voter l'adhésion au vote nominal, puis lit la délibération avant de passer au vote de la DM 931.



Législature 2020-2025

Délibération N° 931

Séance du Conseil municipal du **10 mai 2022**

APPROBATION DES COMPTES 2021 DE LA FONDATION D'INTERET PUBLIC COMMUNAL POUR LE LOGEMENT A CONFIGNON

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'approbation des comptes 2021 par le Conseil de Fondation,
Vu le rapport de la fiduciaire Chavaz SA du 3 mai 2022,
Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E
à la majorité simple

Par 12 oui, 6 non et 1 abstention sur 19 CM présents

- a) D'approuver les comptes 2021 de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon, s'élevant aux revenus à **CHF 2'523'599.83** et aux charges à **CHF 1'466'141.31** laissant apparaître un résultat de **CHF 1'057'458.52**.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2021 qui présente à l'actif et au passif un montant de **CHF 49'291'205.22**.
- c) La fortune nette de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon s'élève au 31.12.2021 à **CHF 15'218'186.16**.

Le Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

En faveur : X. Francey, N. Roehrich, I. Stoffel, P. Eugster, F. Schmidt, J. Peradotto, Q. Knight, F. Mazzola, V. Tournier, J.-C. Kormann, A. Joliat, N. Fournier
Contre : M. Barcellini, P.-A. Mottier, F. Reverchon, C. Rupp, V. Friot, Y. Tornare
Abstention : C. Marti
La DM 931 est acceptée par 12 oui, 6 non et 1 abstention.

10. DM 930 – Approbation des comptes 2021 et des crédits budgétaires supplémentaires 2021

Le Président rappelle que cette délibération a été renvoyée en CFAS, il passe donc la parole à **M. Francey**.

M. Francey rappelle que les comptes ont été vérifiés par la fiduciaire qui confirme que les comptes annuels 2021 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2. Elle recommande d'approuver les comptes tels que soumis. Il lit le rapport de commission et indique que la CFAS préavise favorablement par 3 oui, 1 non et 3 abstentions, les comptes annuels dans leur intégralité, ainsi que les crédits budgétaires supplémentaires 2021.

Mme Roehrich indique que le PLR se félicite des excellents résultats 2021, mais se positionne très fermement contre ce qu'il considère comme une manœuvre s'apparentant à un vol de la collectivité publique. Plus de CHF 700'000.- seraient destinés à des prestations de retraite anticipée pour lesquels nous n'avons aucun détail ou même de projet. Cela n'est tout simplement pas acceptable. Nous avons un devoir d'équité envers nos communiens et le personnel communal, nous avons un devoir moral envers l'ACG à qui ce montant serait destiné, nous avons enfin un devoir d'action pour empêcher des dérives. En conséquence, nous demandons au CA de revoir sa copie, de nous soumettre une vision globale et d'avenir quant à une gestion du personnel professionnelle et en adéquation avec les nombreux défis que représente ce poste aujourd'hui. On ne peut choisir la facilité par simple confort, sans prendre en compte une problématique dans sa globalité, avec une approche pragmatique et en mesurant la portée de nos actes. Par conséquent, nous ne pouvons que refuser ces comptes en invitant chaque membre de ce Conseil municipal à exercer sa responsabilité et son devoir.

M. Barcellini relève à son tour les excellents résultats et remercie l'administration pour cette transparence remarquable. S'agissant de l'argent du contribuable, nous devons le gérer avec discernement et responsabilité sur le long terme.

Il souhaite s'attarder sur 2 points discutés en commission et en premier, le rattrapage des annuités. Sur le fond, cette proposition de l'administration relève du bon sens et il s'agissait de savoir comment gérer cette situation du point de vue technique. La solution retenue est la moins mauvaise...mais elle répond à 2 conditions essentielles, la transparence et la soumission au CM, puisqu'il s'agit d'une disposition transitoire. Il ajoute que le SAFCO a aussi été consulté. Enfin, une provision de CHF 700'000.-, en vue d'une soumission au CM a été prévue. Pour le PACRA, il répète que la décision devra être soumise au CM et que le règlement du personnel sera également soumis pour les modifications à apporter. Enfin, il souligne que la provision s'inscrit aussi dans la perspective d'une bonne gestion des comptes. Pour le CM, il s'agit de porter le bon débat au bon endroit et considérant que les règles ont été parfaitement respectées s'agissant du PACRA et du règlement du personnel, et le débat sera mené en temps voulu ce dont il se réjouit par ailleurs. En conclusion il invite à accepter les comptes 2021.

M. Francey demande un vote nominal.

M. Mazzola rappelle que VdG avait défendu dans le cadre du vote du budget 2021, le maintien des prestations publiques aux employés. En opposition aux calculs d'épicier, VdG avait rappelé le besoin de voir plus loin. Ce budget n'était pas celui souhaité par VdG, un budget de concessions. Nous avons un devoir de surveillance sur les comptes de la commune et notre rôle est de contrôler la bonne tenue de ceux-ci, et non de revenir sur une décision qui ne nous conviendrait pas. La question à laquelle nous devons répondre aujourd'hui est de savoir si les comptes ont été bien tenus. On peut répondre oui et il pense que nous sommes tous d'accord sur ce point. L'administration et la Co-Secrétaire générale ont fourni un travail considérable et VdG tient à les remercier. Dès lors, VdG acceptera ces comptes.

Pour terminer, il souhaite garder la tête froide, et se concentrer sur le rôle du CM en espérant qu'une vision plus stratégique puisse être suivie aussi bien en matière d'administration que de ressources humaines.

Mme Uldry Frossard rappelle que le montant des indemnités de CHF 58'000.- n'a pas été versé, seul un transitoire a été comptabilisé, afin justement d'en référer à l'avis du CM sur cette question. Le CA a beaucoup de considération pour son CM et c'est la raison pour laquelle cette question n'a pas été réglée en décembre et qu'aucune délibération ne vous a été présentée pour un crédit budgétaire supplémentaire. Notre volonté était justement de ne pas revenir sur une décision du CM. Au regard des revenus fiscaux historiques de plus de 2,2 mio, le CA a considéré comme juste de proposer au CM le versement rétroactif des annuités 2021. Concernant le plan de retraites, le CM pourra se prononcer sur sa réintroduction lors de la révision des statuts du personnel. Seule une provision a été comptabilisée et ce montant sera extourné si le CM refuse la rente-pont AVS aux employés de la Commune.

Le résultat des comptes est excellent et le CA met tout en œuvre pour réduire la dette en vue de la construction des nouveaux quartiers et pour maintenir les prestations pour nos habitants et développer l'administration communale.

La révision des statuts du personnel sera proposée au CM prochainement et nous aurons aussi l'occasion de débattre du plan de retraite. Il ne s'agit en aucun cas d'une mesure pour régler d'éventuels problèmes RH. Elle rappelle qu'une dizaine d'employés sur 27 EPT arrivent à 60ans et plus. Le travail aux services extérieurs est difficile et il s'agit là d'une mesure avant tout sociale.

Confignon est une petite commune de 4650 habitants avec des enjeux financiers et opérationnels colossaux et nous devons prévoir l'avenir. Ces opérations vont dans ce sens. Aujourd'hui, il faut se prononcer sur les comptes, le débat budgétaire sur les prestations et le centime additionnel, aura lieu cet automne.

Le Président demande qui soutient la demande de vote nominal et constate qu'elle est acceptée.

Le Président propose de passer au vote nominal de la délibération, celle-ci ayant été intégralement lue précédemment par **M. Francey**.

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2021 DANS LEUR INTEGRALITE ET DES CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES 2021

Vu l'article 30 alinéa 1 lettres d et f de la loi sur l'administration des communes (LAC) qui indique que le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir,

vu l'article 19 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) qui précise la composition des comptes annuels, soit le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe (dont le contenu est listé à l'article 28 du RAC),

vu l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC) qui mentionne les éléments liés à la présentation des comptes annuels,

vu le rapport de l'organe de révision transmis au Conseil municipal qui recommande l'approbation des comptes 2021,

vu l'article 107 de la loi sur l'administration des communes (LAC) qui fixe le délai d'approbation des comptes annuels au 15 mai au plus tard,

vu le préavis favorable de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 2 mai 2022, sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 13 oui, 4 non et 2 abstentions sur 19 CM présents

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2021 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2021 pour un montant de CHF 16'630'675.91 aux charges et de CHF 17'356'204.68 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 725'528.77. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 1'181'827.88 et résultat extraordinaire de CHF – 456'299.11.
3. D'approuver le compte des investissements 2021 pour un montant de CHF 1'627'351.73 aux dépenses et de CHF 00.00 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 1'627'351.73.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2021, totalisant à l'actif et au passif un montant de CHF 50'966'700.20.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour un montant total de CHF 1'197'699.62 dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.

6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus et les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Le Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

(Comptes annuels 2021 dans leur intégralité en annexe du procès-verbal)

POUR : M. Barcellini, M. Mottier, M. Reverchon, M. Rupp, M. Marti, M. Friot, Mme Tornare, Mme Peradotto, M. Knight, M. Mazzola, M. Tournier, M. Kormann, Mme Joliat,
CONTRE : M. Francey, Mme Roehrich, Mme Stoffel, M. Fournier
Abstentions : M. Eugster, Mme Schmidt

La DM 930 est acceptée par 13 oui, 4 non et 2 abstentions.

11. DM 928 – Approbation des crédits d'engagement complémentaires 2021 et les moyens de les couvrir

M. Francey indique que cette délibération n'a pas suscité beaucoup de discussions en CFAS. La commission a obtenu des informations détaillées sur les crédits d'engagement complémentaires dont le montant total de dépassement s'est élevé à CHF 33'140.03 et non 48'482.43 indiqué dans l'invite. Les dépassements les plus importants concernent la Place du village et la création d'un collecteur sur le chemin de Murlaz. Les crédits complémentaires seront amortis selon les modalités fixées dans les crédits initiaux. La commission a préavisé favorablement à l'unanimité cette délibération et il n'y a pas eu de rapport de minorité.

Le Président comprend qu'il y a amendement sur le chiffre 1, pour correction du montant mentionné, il propose donc de voter celui-ci séparément, avant un vote de la délibération dans son ensemble.

Le Président passe aux votes de l'amendement, suivi de celui sur la délibération amendée.

La correction du montant figurant dans la délibération est approuvée à l'unanimité.



Législature 2020-2025

Délibération N° 928

Séance du Conseil municipal du 10 mai 2022

PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DE PLUSIEURS CREDITS D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRES ET LES MOYENS DE LES COUVRIR

Vu les crédits d'engagement de CHF 100'000.- votés par le Conseil municipal le 10 décembre 2013 pour CHF 57'000 (DM642) et le 9 avril 2019 pour CHF 43'000 (DM832) et le montant de la dépense totale de CHF 100'258.61 au 31 décembre 2021, laissant apparaître un dépassement de CHF 258.61.

Vu le crédit d'engagement de CHF 105'000.- voté par le Conseil municipal le 2 février 2016 (DM706) et le montant de la dépense totale de CHF 110'878.05 au 31 décembre 2021, laissant apparaître un dépassement de CHF 5'878.05.

Vu le crédit d'engagement de CHF 72'000.- voté par le Conseil municipal le 6 novembre 2018 (DM812) et le montant de la dépense totale de CHF 72'133.25 au 31 décembre 2021, laissant apparaître un dépassement de CHF 133.25.

Vu le crédit d'engagement de CHF 884'000.- voté par le Conseil municipal le 29 janvier 2019 (DM823) et le montant de la dépense totale de CHF 910'763.12 au 31 décembre 2021, laissant apparaître un dépassement de CHF 26'763.12.

Vu le crédit d'engagement de CHF 33'000.- voté par le Conseil municipal le 2 février 2021 (DM892) et le montant de la dépense totale de CHF 33'107.00 au 31 décembre 2021, laissant apparaître un dépassement de CHF 107.00.

Vu le préavis favorable de la commission finances, administration et sécurité (CFAS) du 2 mai 2022,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 19 oui, 0 non et 0 abstention sur 19 CM présents

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 33'140.03 pour couvrir les dépassements suivants :
 - CHF 258.61 : Extension de la mise en zone 30 KM/H du chemin de Vuillonex
 - CHF 5'878.05 : Eclairage de la place du village (chambre d'arbres)
 - CHF 133.25 : Acquisition d'un véhicule « porte-tuyau » pour le groupement du CRI 201
 - CHF 26'763.12 : Création d'un collecteur EU et réaménagement du chemin de Moulaz
 - CHF 107.00 : Mise en conformité des zones 30 KM/H
2. D'amortir les crédits complémentaires selon les modalités fixées pour les crédits initiaux

Le Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

La DM 928 telle qu'amendée est approuvée à l'unanimité.
--

12. DM 926 – Ratification du protocole d'accord « cadre » concernant la réalisation du projet du quartier des Cherpines entre la commune de Confignon et l'ensemble des futurs acquéreurs

Le Président rappelle que cette délibération avait été renvoyée en CAM et en CSSV, il passe donc la parole à **M. Mazzola**.

M. Mazzola rappelle que lorsque des promoteurs acquièrent un terrain, il existe dans la loi un droit de préemption cantonal, puis communal. Pour les communes n'ayant pas les moyens d'acheter massivement des terrains, c'est le moyen pour trouver des accords tel ce protocole soumis ce soir qui prévoit que 10% des droits à bâtir sur les terrains acquis par les promoteurs reviennent à la Commune pendant 10 ans, moyennant le paiement du prix.

La Commune étant peu propriétaire de terrains, ce protocole constitue le seul moyen à disposition pour réaliser une politique du logement. Cette convention existe depuis 2016 et a déjà permis de réunir 15'119 m². En commentaires, il relève 3 éléments :

- rendre possible une politique du logement de la commune
- mise à niveau de la gouvernance et des compétences de la FL
- préciser les critères mentionnés, notamment la priorité aux habitants de la Commune.

Sur la base de ces éléments, la CAM a préavisé favorablement cette délibération, à l'unanimité.

M. Fournier ajoute que la CSSV dit essentiellement les mêmes choses sur ce point, elle a également bénéficié des explications de l'administration sur le mécanisme utilisé. Il répète que ce dernier est l'occasion pour une commune ayant des moyens financiers relativement faibles, de se montrer active sur le plan foncier et de se donner les moyens d'une politique du logement ambitieuse. Plusieurs protocoles de ce type ont déjà été votés par le CM et ce protocole cadre est l'occasion de donner un blanc-seing au CA en vue de toutes les acquisitions foncières envisageables ces prochains mois ou années. Standardiser le mécanisme, c'est l'occasion de se faciliter la vie en généralisant un mécanisme qui fonctionne bien. Enfin, il relève que la politique du logement est en cours d'actualisation et fait l'objet d'un travail actif de l'administration. Dans ce cadre, un certain nombre d'enjeux, comme le rôle de la Fondation du logement dans le but d'offrir du logement abordable et de qualité, avec un accès prioritaire aux communiers, seront définis pour le quartier des Cherpines. La CSSV a donc préavisé favorablement à l'unanimité ce protocole d'accord et recommande de l'accepter.

M. Barcellini pense qu'il faut effectivement soutenir le CA dans ces négociations, mais désire souligner 4 points relevés pendant la commission.

- 1.-un changement d'échelle pour la Commune avec une transformation en promoteur immobilier, puis en gestionnaire
- 2.-en conséquence, plusieurs éléments de gouvernance sont à définir
- 3.-définir une politique du logement et pour la FL définir une gouvernance adaptée aux enjeux + un besoin d'approfondir les financements
- 4.-établir une politique d'attribution claire.

Le Président propose de passer au vote de la délibération.



Législature 2020-2025

Délibération N° 926

Séance du Conseil municipal du **10 mai 2022**

RATIFICATION DU PROTOCOLE D'ACCORD « CADRE » CONCERNANT LA RÉALISATION DU PROJET DU QUARTIER DES CHERPINES ENTRE LA COMMUNE DE CONFIGNON ET L'ENSEMBLE DES FUTURS ACQUEREURS

Conformément à l'article 30, al. 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu la DM 729 adoptée le 6 décembre 2016,

Vu le protocole d'accord « cadre » annexé à la présente délibération,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Vu le préavis favorable de la commission aménagement et mobilité (CAM) du 1^{er} mars 2022,

Vu le préavis favorable de la commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV) du 12 avril 2022,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

D E C I D E

à la majorité simple

Par 19 oui, 0 non et 0 abstention sur 19 CM présents

1. De ratifier le protocole d'accord « cadre » concernant la réalisation du projet du « Quartier des Cherpines » à Confignon annexé à la présente délibération.
2. D'autoriser le Conseil administratif à conclure des accords spécifiques ayant pour objet la renonciation au droit légal de préemption (art 3 LGL), en contrepartie d'un droit d'emption pour une période de 10 ans portant sur 10% des terrains acquis. Accords spécifiques conclus avec les futurs acquéreurs de parcelles situées sur le périmètre du projet de quartier des Cherpines, sur le territoire de Confignon, sur la base de cet accord cadre.

Le Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

(Protocole d'accord « cadre » en annexe du procès-verbal)

La DM 926 est acceptée à l'unanimité.
--

13. M 195 – De la démocratie à Confignon

M. Barcellini déclare être heureux de présenter cette motion, tournée vers l'avenir. Il s'agit de tirer profit des évolutions technologiques et de ses outils pour une participation citoyenne. En effet, ceux-ci permettraient une plus grande implication des citoyens dans la vie de la Commune. Cette motion n'entre pas forcément dans les cadres des commissions existantes, ce pourquoi il est proposé de renvoyer directement au CA pour un feed-back sur l'utilisation de ces nouveaux outils numériques avant de renvoyer en commission(s).

M. Mazzola résume en 3 mots : perspective, transversalité et moyens, c'est ce que cette motion propose. Mettre en perspective pour une réflexion du fonctionnement actuel et futur de la Commune dans son ensemble, afin de sortir du raisonnement par silos. Les moyens, c'est anticiper pour les RH, la technique, ou le financier. L'idée étant de prendre en compte au sens large les nouvelles pratiques, y compris au niveau social en ne laissant personne de côté.

Le Président fait voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

Mme Stoffel relève que le titre de cette motion la gêne, car pourrait conduire à penser qu'il n'y a pas de démocratie à Confignon. Puis, le retour des enregistrements mentionnés, c'est quelque chose qui a déjà été discuté au CM et refusé. Elle propose donc de refuser cette motion.

M. Kormann remercie les auteurs de cette motion que VdG trouve globalement utile et qu'il prévoit de soutenir. Toutefois, VdG souhaite proposer un amendement en modifiant le titre de la motion. La démocratie est quelque chose que nous chérissons tous et VdG propose un amendement qui corrige l'impression que donne le titre actuel. Le nouveau titre proposé est : Pour une participation numérique citoyenne.

M. Reverchon réagit aux propos relatifs aux enregistrements et rappelle que nous sommes en 2022 avec des moyens pour rediffuser, en pensant aux personnes qui ne peuvent se déplacer, mais aussi comme une manière de mettre en valeur le travail de l'administration. Il estime extrêmement important d'avancer dans cette voie, la technologie ayant aussi des bons côtés.

Mme Gabus-Thorens rappelle que les enregistrements peuvent poser de gros problèmes de droits d'auteur, il est envisageable de mettre sur le net, mais pour les orateurs invités à s'exprimer, il faut avoir l'accord du conférencier.

M. Barcellini souligne que le plus important c'est le contenu, donc aucun souci avec l'amendement proposé, et d'autre part, il mentionne que ce titre, c'est une référence à Alexis de Tocqueville « De la démocratie en Amérique ».

Le Président propose de passer au vote sur le siège.

Le vote sur le siège est accepté par 14 oui, 4 non et 1 abstention.
--

Puis, le **Président** propose de voter sur l'amendement « Kormann » pour le titre « Pour une participation numérique citoyenne »

L'amendement proposé est accepté par 16 oui, 2 non et 1 abstention.

Enfin, il est proposé de voter la motion ainsi amendée pour un renvoi au CA.

 Commune de Confignon	Motion	M195
--	---------------	-------------

Proposition présentée par les Conseillers municipaux : Martin Barcellini, Frédéric Reverchon, Félicien Mazzola

Date de dépôt : 25 avril 2022

Date de traitement : 10 mai 2022

Pour une participation numérique citoyenne

Les outils du XXIème siècle au service de la participation citoyenne

Considérants :

- L'importance de l'implication dans la vie de la commune où on habite.
- Que la commune est l'entité politique la plus proche de leurs préoccupations et réalités quotidiennes.
- Que les outils numériques d'aujourd'hui permettent d'ouvrir de nouvelles opportunités de participations (forums et sondages en ligne, ...), en plus des formes traditionnelles (rdv participatifs, courriers, pétitions, ...).
- Le succès des plateformes comme « change.org » visant à faciliter la participation citoyenne, que des plateformes publiques (www.participer.ge.ch) ou privée (par exemple www.change.org), existent, fonctionnent et rencontrent un succès certain.
- Que les outils numériques d'aujourd'hui nous obligent à réfléchir à la manière dont la communication publique peut être repensée (site internet, réseaux sociaux, place prépondérante de la vidéo, audio, ...).

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif par 15 oui, 2 non et 2 abstentions sur 19 CM présents :

- D'étudier les possibilités d'améliorer l'accès aux documents et délibérations du Conseil municipal (speech to text, mise en ligne des documents du CM, diffusion des séances, ...) en chiffrant les coûts et en priorisant les solutions locales et open source ;
- De mobiliser les nouveaux outils de participation numérique, et en particulier la plate-forme publique open source www.participer.ge.ch pour mettre en discussion et faciliter les propositions des habitantes et habitants pour les grands enjeux de notre Commune.
- De s'engager pour augmenter la visibilité (de manière immédiate mais aussi dans le temps, via enregistrement) des conférences et autres événements communaux d'importance.
- D'étudier les possibilités d'un système qui permette aux personnes actives ou habitantes de Confignon, de transmettre leurs doléances à l'administration directement via une web app par exemple.
- Mobiliser d'une manière générale les nouvelles possibilités offertes par les outils numériques pour faciliter l'accès aux prestations publiques et à l'administration, et proposer une feuille de route en la matière pour les cinq prochaines années.

Au vu des explications données ci-dessus, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux, nous vous invitons à voter cette motion.

Le Président : Nicolas FOURNIER

Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

La motion telle qu'amendée est renvoyée au CA par 15 oui, 2 non et 2 abstentions.
--

14. Questions

Le Président informe avoir reçu une question écrite de **MM. Reverchon et Mottier**, relative à l'annexe de la Mairie. Il propose à l'un ou l'autre de la résumer vu sa longueur, sachant qu'une réponse écrite devra de tout façon être faite.

M. Reverchon explique que le but de cette question écrite est de synthétiser l'historique des travaux de l'annexe de la Mairie, de pouvoir poser des questions par rapport à la modification du projet, qui reste peu clair. En résumé, il y a eu 2 DM, 802 pour le crédit d'étude avec une augmentation de 113% et 870 budget de réalisation voté, avec à ce jour déjà 15% du montant total dépensé.

Ce projet a subi de très nombreuses modifications dont on ne comprend pas ce qu'elles induisent comme modification du programme.

Concernant les questions posées, il y a celle de la responsabilité des architectes, puis sur le montant voté, quels dépassements pour les modifications apportées, etc... . N'aurait-on pas dû passer devant le CM ? La Commune ayant beaucoup de projets existants ou futurs, ne serait-il pas opportun d'avoir un processus clair, avec des responsabilités définies ?

Mme von Gunten-Dal Busco confirme qu'une réponse écrite sera apportée, mais elle précise que certains points ont déjà fait l'objet de réponses dans son intervention de c.a. plus tôt. Néanmoins, certains constats, calculs, et conclusions, auxquels vous arrivez n'entraînent pas son accord. Le SAFCO a été consulté et concernant les schémas produits, elle s'étonne de les voir là, ceux-ci ayant été présentés en commission uniquement.

M. Tournier a une question relative au projet des Hutins. Ce projet date du 15 avril 2019 et pas une pelleuse à l'horizon ? VdG demande d'avoir plus d'informations si possible.

Mme von Gunten-Dal Busco confirme que cette question intéresse de nombreux Confignonnois. Elle rappelle qu'un concours a eu lieu, une exposition des projets à la salle communale, et elle souligne que le projet reste d'actualité. Le Conseil de la FL a d'ailleurs récemment demandé à pouvoir aller plus vite avec ce projet. Si un temps certain a été nécessaire, c'est en raison de très nombreuses questions à résoudre avant de pouvoir déposer une autorisation de construire. Ces questions sont d'ordre financier, parcellaire et de programmes de construction de logements. Une entreprise a été mandatée pour aider à résoudre ces problèmes.

M. Mazzola a une question concernant les aménagements du chemin Sur-le-Beau, qui semblent efficaces pour le trafic de transit. Pourrait-on s'en inspirer pour les mettre en place ailleurs ? Sur le chemin du Vuillonex par exemple ?

Mme Uldry Frossard confirme que cette fermeture du chemin Sur-le-Beau est très efficace avec une diminution conséquente du trafic de transit. Ce projet est réalisable sur d'autres chemins, mais un travail avec les communes voisines doit être mené et c'est une concertation assez longue. Les discussions sont en cours et notamment pour le Vallon de l'Aire et le chemin de Vuillonex.

M. Reverchon a une question concernant le Vallon de l'Aire et les terrains agricoles, avec au 64, chemin des Grands-Champs un terrain transformé en petit jardin et cabanon pour les loisirs. Il demande si cela est légal ? ET est-ce que la Commune est au courant ?

Mme Uldry Frossard informe n'avoir pas reçu de demande d'autorisation de construire. L'OAC a un service de police et surveillance des installations, et elle conseille soit de leur écrire, soit de les appeler pour venir constater des installations a priori illicites. Elle en prend note néanmoins pour une vérification à effectuer.

15. Propositions individuelles et divers

M. Fournier annonce que cette séance marque la fin de sa présidence pour ce CM. Il remercie les Bureaux actuel et futur, mais aussi pour la bonne tenue des débats et pour votre engagement. Il relève que sa présidence, qu'il a souhaitée efficace a rempli son rôle et souhaite bonne chance au prochain Bureau.

M. Francey rappelle que le 12 avril dernier, nous avons été informés d'une décision de l'ACG de verser une subvention de CHF 6,2 mio pour les sans-abris à la VdG. Nous sommes tous concernés par cette problématique et il rappelle que l'Etat doit être là pour soutenir et protéger les plus faibles. En septembre dernier, le Grand Conseil a voté la LAPSA et fin mars, soit 6 mois plus tard, la VdG gouvernée par la gauche, ferme les structures d'accueil alors que les flocons tombent sur le canton. Ceci n'est pas acceptable. La Ville a pris en otage les quelques 700 sans-abris du canton pour forcer les autres communes à débloquer dans l'urgence 6,2 mio pour financer et rouvrir ces mêmes structures d'accueil.

La loi d'application qui doit définir la répartition entre communes, Ville et canton du financement et des tâches, ainsi que leur répartition, dort depuis plus de 8 mois quelque part sur le bureau du CE..., certainement sur celui chargé de la cohésion sociale. Avec ces 6,2 mio, on bricole quelque chose pour 2022 et rien n'est réglé sur la durée tant que le CE n'aura pas fait son travail. Le PLR ne s'oppose pas à ce projet et au financement demandé, mais demande au CA de faire remonter ces préoccupations à l'ACG et aux autorités cantonales, pour que ce genre de Genferei ne se reproduise plus et qu'une solution pérenne soit mise en place.

Mme Gabus-Thorens rappelle qu'historiquement le Canton avait la compétence pour s'occuper des sans-abris, mais il n'a jamais voulu s'en occuper. La compétence a donc été donnée aux communes qui ont accepté de reprendre cette tâche, avec un million remis en début d'année. Puis suite au changement dans la LRT, ceci est devenu compétence communale, depuis 6 mois.

Toutes ces années, les abris d'urgence ferment le 31 mars et cette année c'est plutôt mal tombé avec l'épisode glacial de début avril. Ceci a fait réagir la population et le CE qui a donné un ultimatum de 5 jours pour trouver une solution. L'ACG a donc demandé 6,2 mio pour faire face et le Grand Conseil a déposé un projet pour contraindre les communes à le faire régulièrement. A suivre.

M. Barcellini a 2 propositions :

- PLQ Cherpines : étant donné l'importance de ce projet il demande de le faire passer en commission en amont, avant la fin de l'année si possible.
- Le 22.09.2020, la pétition « sauvons les arbres de Cressy » avait été ajournée dans l'attente de la décision du TF. La décision est tombée et il propose de remettre ce point à l'OJ du CM avec le nouveau Bureau.

M. Marti transmet avoir reçu 3 remarques d'habitants concernant les travaux au chemin des Marais. La rigole se trouvant en bas du chemin au carrefour de 2 routes, est assez prononcée et nécessite une signalisation complémentaire pour raison de sécurité.

- Chemin des Etroubles : un avis de la commune d'Onex a été envoyé aux habitants pour informer que la levée des déchets allait changer et il s'étonne de ne pas avoir reçu de courrier de la Commune.

16. Naturalisation (huis clos)

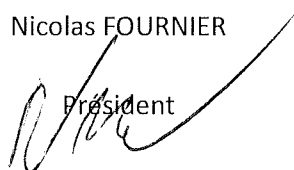
M. Fournier présente le dossier N° 2021.1006 et informe que la CSSV l'a préavisé favorablement à l'unanimité.

Le CM préavise également favorablement ce dossier à l'unanimité.

Le Président lève la séance à 22H25.

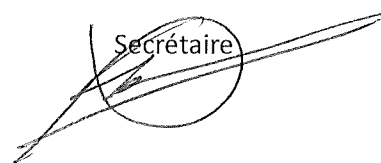
Nicolas FOURNIER

Président



Xavier FRANCEY

Secrétaire



Annexes : *Comptes annuels 2021 dans leur intégralité*
 Protocole d'accord « cadre » concernant la réalisation du projet du « Quartier des Cherpines »

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Bérar SA
Rue de la Corraterie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

**Commune de Confignon
Confignon**

Exercice 2021

Rapport de l'organe de révision
au Conseil municipal



Le 29 mars 2022

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2021
au Conseil municipal de la

**Commune de Confignon
Confignon**

Genève, le 29 mars 2022
66/als/6

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corraterie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Madame le Maire, Mesdames les Conseillères administratives,



En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit, conformément au mandat qui nous a été confié, des comptes annuels ci-joints de la Commune de Confignon, comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et les annexes pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021.

Selon le modèle de comptes annuels du manuel MCH2 pour les communes genevoises, le message du Conseil administratif (annexe 1) constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce message n'ont pas été vérifiées lors de notre audit.

Responsabilité des magistrats communaux

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe aux magistrats communaux. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les magistrats communaux sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

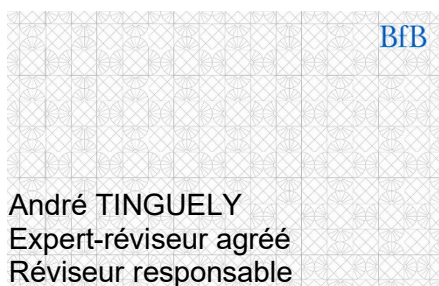
Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA

**Annexes :**

- Comptes annuels (détail ci-après)



Annexes :Comptes annuels comprenant :

1.	Message du Conseil administratif	4
2.	Bilan	5
3.	Compte de résultat échelonné	6
4.	Compte de résultat par fonction	7
5.	Compte des investissements	12
6.	Tableau des Flux de trésorerie	14
7.	Règles régissant la présentation des comptes	15
8.	Principes relatifs à la présentation des comptes	16
9.	État du capital propre	18
10.	Tableau des provisions	19
11.	Tableau des participations	20
12.	Tableau des garanties et des engagements conditionnels	22
13.	Tableau des immobilisations	23
14.	Explications sur les crédits d'engagement ouverts depuis plus de cinq ans et non encore clôturés	25
15.	Indications supplémentaires	26
16.	Indicateurs financiers	30
17.	Crédits budgétaires supplémentaires	32

COMPTES ANNUELS 2021

de la commune de Confignon

Confignon, le 23 mars 2022

1. MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La commune de Confignon a l'avantage de présenter aux comptes 2021 un excédent de revenus de **CHF 725'528.77**, soit un montant de CHF 16'630'675.91 aux charges et un montant de CHF 17'356'204.68 aux revenus. Un budget déficitaire avait été établi pour 2021 de CHF 253'758.95, soit dans les limites autorisées par le service des affaires communales pour la période allant de 2020 à 2027 afin de prendre en compte les impacts de l'introduction de la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA). Cette dérogation à l'équilibre budgétaire était prévue initialement pour une durée de cinq ans, ce délai a été porté à huit ans en janvier 2021.

L'année 2021 a été marquée, à nouveau, par la pandémie mais de manière moins prononcée au niveau communal, les établissements scolaires notamment n'ayant pas été fermés. Toutefois, de nombreux événements et manifestations n'ont pas pu être organisés. Les finances de la commune de Confignon enregistrent malgré le contrecoup économique lié aux restrictions sanitaires et à la réforme fiscale entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, un record en terme de recettes fiscales. La commune boucle ainsi ses comptes avec un profit et un résultat supérieur de CHF 979'297.27 par rapport au budget voté.

Cette amélioration s'explique principalement par des recettes fiscales nettement supérieures aux estimations transmises par l'Administration fiscale cantonale dans le cadre de l'élaboration du budget. En effet, elles s'élèvent au total à CHF 14'224'262.35, soit une différence de CHF 1'980'264.35 par rapport au budget de CHF 12'243'998.00.

Au niveau des charges, le Conseil administratif a décidé en 2021 de réactiver les mesures d'accompagnement à la retraite en vue du développement de l'administration communale et des défis à relever dans le cadre de la construction des nouveaux quartiers des Cherpines et du Vuillonnex. Ainsi, une provision de CHF 707'500.00 a été comptabilisée et impacte les charges de personnel. La révision du statut du personnel intégrant ces mesures sera soumise au Conseil municipal durant l'année 2022. Des amortissements non planifiés ont également été comptabilisés sur des investissements appelés à disparaître selon le projet du plan localisé de quartier du Vuillonnex. Ces amortissements s'élèvent à un total de CHF 262'688.78. Les effets de la pandémie sur les comptes 2021 de la commune, sont quant à eux récapitulés dans l'annexe 15 des présents états financiers.

2. BILAN AU 31.12.2021
COMMUNE DE CONFIGNON

BILAN AU		31 décembre 2020	31 décembre 2021
1	Actifs	52 146 282.15	50 966 700.20
10	Patrimoine financier	18 382 739.43	18 854 497.80
100	Disponibilités et placements à court terme	5 950 770.76	6 141 317.93
101	Créances	5 062 522.25	5 159 596.31
102	Placements financiers à court terme	0.00	1 200.00
104	Actifs de régularisation	637 706.01	817 589.15
107	Placements financiers	367 100.00	370 154.00
108	Immobilisations corporelles PF	6 364 640.41	6 364 640.41
14	Patrimoine administratif	33 763 542.72	32 112 202.40
140	Immobilisations corporelles du PA	29 154 301.70	27 246 070.48
142	Immobilisations incorporelles	293 766.99	373 834.56
145	Participations, capital social	3 927 107.03	3 927 107.03
146	Subventions d'investissements	388 367.00	565 190.33
2	Passif	52 146 282.15	50 966 700.20
20	Capitaux de tiers	23 943 218.10	22 038 107.38
200	Engagements courants	1 324 117.17	733 997.98
201	Engagements financiers à court terme	1 105 000.00	3 000 000.00
204	Passifs de régularisation	227 514.24	774 002.56
205	Provisions à court terme	1 170 244.94	1 913 765.09
206	Engagements financiers à long terme	20 000 000.00	15 500 000.00
208	Provisions à long terme	46 748.00	46 748.00
209	Engagements envers les financements spéciaux et des fonds des capitaux de tiers	69 593.75	69 593.75
29	Capital propre	28 203 064.05	28 928 592.82
291	Fonds enregistrés comme capital propre	153 230.46	159 797.62
299	Excédent/découvert du bilan	28 049 833.59	28 768 795.20

3. COMPTE DE RESULTAT ECHELONNE AU 31.12.2021 COMMUNE DE CONFIGNON

	Comptes au 31.12.2020	Budget 2021	Comptes au 31.12.2021
Charges d'exploitation	14 733 987.19	15 177 125.90	15 979 842.45
30 Charges de personnel	4 161 901.15	4 107 096.94	4 849 613.79
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitations	3 231 103.45	3 284 081.14	3 198 639.54
33 Amortissements du patrimoine administratif	2 540 130.87	2 679 234.37	2 808 716.27
36 Charges de transfert	4 800 851.72	5 106 713.45	5 122 872.85
Revenus d'exploitation	14 949 735.30	14 418 006.95	16 708 380.46
40 Revenus fiscaux	12 842 687.78	12 243 998.00	14 224 262.35
42 Taxes	748 155.03	593 096.00	842 391.67
46 Revenus de transfert	1 358 892.49	1 580 912.95	1 641 726.44
Résultat d'exploitation	215 748.11	759 118.95-	728 538.01
34 Charges financières	724 600.80	201 000.00	194 534.35
44 Revenus financiers	729 152.44	706 360.00	647 824.22
Résultat financier	4 551.64	505 360.00	453 289.87
RESULTAT OPERATIONNEL	220 299.75	253 758.95-	1 181 827.88
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	456 299.11
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	0.00	0.00	456 299.11-
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	220 299.75	253 758.95-	725 528.77

4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2021 COMMUNE DE CONFIGNON

		Comptes au 31.12.2020	Budget 2021	Comptes au 31.12.2021
0	ADMINISTRATION GENERALE			
	TOTAL CHARGES	2 908 568.41	2 906 819.38	3 018 496.67
	TOTAL REVENUS	223 174.35	168 400.00	200 683.92
01	CONSEIL MUNICIPAL ET EXECUTIF			
	TOTAL CHARGES	386 385.65	415 500.00	397 761.00
	TOTAL REVENUS	0.00	0.00	828.40
	30 Charges du personnel	302 962.20	360 400.00	349 241.70
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	83 423.45	55 100.00	48 519.30
	42 Taxes	0.00	0.00	828.40
02	SERVICES GENERAUX			
	TOTAL CHARGES	2 522 182.76	2 491 319.38	2 620 735.67
	TOTAL REVENUS	223 174.35	168 400.00	199 855.52
	30 Charges du personnel	1 173 579.70	1 146 265.00	1 308 440.81
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	581 184.51	563 700.00	542 709.50
	33 Amortissements du patrimoine administratif	655 425.55	666 066.38	644 186.11
	36 Charges de transfert	111 993.00	115 288.00	116 864.17
	38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	8 535.08
	42 Taxes	151 970.75	61 300.00	134 069.85
	44 Revenus financiers	51 447.50	76 900.00	44 507.60
	46 Revenus de transfert	19 756.10	30 200.00	21 278.07
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE			
	TOTAL CHARGES	932 067.09	987 567.27	1 015 560.28
	TOTAL REVENUS	100 647.69	163 000.00	118 110.08
11	SECURITE PUBLIQUE			
	TOTAL CHARGES	341 016.15	348 800.00	366 929.15
	TOTAL REVENUS	54 580.98	117 500.00	68 825.80
	36 Charges de transfert	341 016.15	348 800.00	366 929.15
	42 Taxes	8 900.00	17 500.00	8 880.00
	44 Revenus financiers	45 680.98	100 000.00	59 945.80
14	QUESTIONS JURIDIQUES			
	TOTAL CHARGES	68 241.90	68 864.00	67 817.20
	36 Charges de transfert	68 241.90	68 864.00	67 817.20
15	SERVICE DU FEU			
	TOTAL CHARGES	431 066.10	462 173.38	481 390.20
	TOTAL REVENUS	42 566.71	42 000.00	45 784.28
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2 541.70	3 000.00	0.00
	33 Amortissements du patrimoine administratif	69 294.40	69 285.38	69 294.40
	36 Charges de transfert	359 230.00	389 888.00	389 135.80
	38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	22 960.00
	46 Revenus de transfert	42 566.71	42 000.00	45 784.28
16	DEFENSE			
	TOTAL CHARGES	91 742.94	107 729.89	99 423.73
	TOTAL REVENUS	3 500.00	3 500.00	3 500.00
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	5 013.95	7 800.00	6 634.60
	33 Amortissements du patrimoine administratif	47 715.89	47 715.89	47 733.93
	36 Charges de transfert	39 013.10	52 214.00	45 055.20
	46 Revenus de transfert	3 500.00	3 500.00	3 500.00

4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2021
COMMUNE DE CONFIGNON

		Comptes au 31.12.2020	Budget 2021	Comptes au 31.12.2021
2	FORMATION			
	TOTAL CHARGES	2 801 706.51	3 026 131.51	3 250 689.32
	TOTAL REVENUS	585 426.54	612 271.00	608 840.85
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE			
	TOTAL CHARGES	2 801 706.51	3 026 131.51	3 250 689.32
	TOTAL REVENUS	585 426.54	612 271.00	608 840.85
	30 Charges du personnel	700 790.95	674 371.00	815 107.59
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	702 189.13	816 500.00	756 625.23
	33 Amortissements du patrimoine administratif	854 608.43	920 835.51	910 729.00
	36 Charges de transfert	544 118.00	614 425.00	614 825.05
	38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	153 402.45
	42 Taxes	347 414.85	320 000.00	359 011.05
	44 Revenus financiers	62 250.00	64 640.00	63 250.00
	46 Revenus de transfert	175 761.69	227 631.00	186 579.80
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS , EGLISES			
	TOTAL CHARGES	1 378 291.70	1 517 466.23	1 673 747.70
	TOTAL REVENUS	39 021.55	50 700.00	39 101.10
32	CULTURE AUTRES			
	TOTAL CHARGES	324 293.76	398 060.00	380 176.51
	TOTAL REVENUS	1 260.55	12 600.00	4 303.10
	30 Charges du personnel	221 374.85	204 225.00	274 245.83
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	85 407.91	155 950.00	80 690.95
	33 Amortissements du patrimoine administratif	0.00	17 000.00	7 381.73
	36 Charges de transfert	17 511.00	20 885.00	17 858.00
	42 Taxes	1 260.55	12 600.00	4 303.10
33	MEDIAS			
	TOTAL CHARGES	53 325.57	57 500.00	56 765.06
	TOTAL REVENUS	1 750.00	2 000.00	0.00
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	53 325.57	57 500.00	52 765.06
	33 Amortissements du patrimoine administratif	0.00	0.00	4 000.00
	42 Taxes	1 750.00	2 000.00	0.00
34	SPORTS ET LOISIRS			
	TOTAL CHARGES	1 000 672.37	1 061 906.23	1 236 806.13
	TOTAL REVENUS	36 011.00	36 100.00	34 798.00
	30 Charges du personnel	377 595.70	376 666.00	363 846.30
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	199 139.41	256 850.00	237 477.80
	33 Amortissements du patrimoine administratif	120 440.27	111 485.23	325 231.20
	36 Charges de transfert	303 496.99	316 905.00	291 344.59
	38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	18 906.24
	42 Taxes	9 211.00	7 500.00	8 198.00
	44 Revenus financiers	26 800.00	28 600.00	26 600.00
5	SECURITE SOCIALE			
	TOTAL CHARGES	2 971 716.46	3 145 923.81	3 137 813.88
	TOTAL REVENUS	766 112.01	806 412.00	808 147.70
53	VIEILLESSE ET SURVIVANTS			
	TOTAL CHARGES	64 493.75	72 124.00	63 857.91
	TOTAL REVENUS	70 116.86	73 416.00	53 581.40
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	64 493.75	72 124.00	63 857.91
	42 Taxes	53 196.86	56 496.00	36 661.40
	44 Revenus financiers	16 920.00	16 920.00	16 920.00

4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2021
COMMUNE DE CONFIGNON

		Comptes au 31.12.2020	Budget 2021	Comptes au 31.12.2021
54	FAMILLE ET JEUNESSE			
	TOTAL CHARGES	2 450 180.15	2 642 576.87	2 591 185.39
	TOTAL REVENUS	695 995.15	732 996.00	754 566.30
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11 456.50	14 220.00	12 828.60
	33 Amortissements du patrimoine administratif	156 849.87	156 849.87	156 842.25
	36 Charges de transfert	2 281 873.78	2 471 507.00	2 421 514.54
	42 Taxes		10 000.00	10 000.00
	44 Revenus financiers	182 500.00	182 500.00	182 500.00
	46 Revenus de transfert	513 495.15	540 496.00	562 066.30
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE			
	TOTAL CHARGES	357 346.56	339 222.94	379 027.18
	30 Charges du personnel	241 373.25	224 733.98	239 091.11
	33 Amortissements du patrimoine administratif	7 306.96	7 306.96	7 306.96
	36 Charges de transfert	108 666.35	107 182.00	118 011.35
	38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	14 617.76
59	DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURS			
	TOTAL CHARGES	99 696.00	92 000.00	103 743.40
	36 Charges de transfert	99 696.00	92 000.00	103 743.40
6	TRANSPORTS			
	TOTAL CHARGES	1 251 229.89	1 257 219.47	1 855 047.57
	TOTAL REVENUS	132 173.85	63 200.00	186 676.53
61	CIRCULATION ROUTIERE			
	TOTAL CHARGES	1 164 333.04	1 171 059.47	1 770 760.07
	TOTAL REVENUS	86 291.85	5 000.00	134 584.35
	30 Charges du personnel	510 897.15	524 018.95	895 035.11
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	276 252.24	292 864.00	329 694.77
	33 Amortissements du patrimoine administratif	341 365.65	312 849.52	326 117.76
	36 Charges de transfert	35 818.00	41 327.00	31 725.70
	38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	188 186.73
	42 Taxes	86 291.85	5 000.00	134 584.35
62	TRANSPORTS PUBLICS			
	TOTAL CHARGES	86 896.85	86 160.00	84 287.50
	TOTAL REVENUS	45 882.00	58 200.00	52 092.18
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	71 235.85	70 500.00	71 211.50
	36 Charges de transfert	15 661.00	15 660.00	13 076.00
	42 Taxes	45 882.00	58 200.00	52 092.18
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	TOTAL CHARGES	1 850 184.30	1 860 137.09	1 870 351.56
	TOTAL REVENUS	91 342.71	82 448.00	167 392.79
71	APPROVISIONNEMENT EN EAU			
	TOTAL CHARGES	15 724.61	15 724.61	15 724.61
	33 Amortissements du patrimoine administratif	15 724.61	15 724.61	15 724.61
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES			
	TOTAL CHARGES	285 770.06	296 650.32	303 262.15
	TOTAL REVENUS	52 338.35	39 948.00	79 850.45
	31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	12 281.70	7 350.00	935.80
	33 Amortissements du patrimoine administratif	260 136.81	275 911.32	282 905.89
	36 Charges de transfert	13 351.55	13 389.00	13 351.55
	38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	6 068.91
	46 Revenus de transfert	52 338.35	39 948.00	79 850.45

4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2021
COMMUNE DE CONFIGNON

	Comptes au 31.12.2020	Budget 2021	Comptes au 31.12.2021
73 GESTION DES DECHETS			
TOTAL CHARGES	926 327.25	854 882.15	894 862.25
TOTAL REVENUS	22 304.36	22 500.00	34 033.09
30 Charges du personnel	93 430.70	94 597.00	91 249.40
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	823 143.75	750 500.00	773 075.55
33 Amortissements du patrimoine administratif	8 403.70	8 403.70	8 403.70
36 Charges de transfert	1 349.10	1 381.45	1 381.45
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	20 752.15
42 Taxes	22 304.36	22 500.00	32 735.09
46 Revenus de transfert	0.00	0.00	1 298.00
76 LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT			
TOTAL CHARGES	201 210.80	222 945.00	233 002.96
TOTAL REVENUS	1 400.00	5 000.00	26 984.25
30 Charges du personnel	152 622.65	149 945.00	167 132.97
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	48 588.15	73 000.00	65 669.99
36 Charges de transfert	0.00	0.00	200.00
46 Revenus de transfert	1 400.00	5 000.00	26 984.25
77 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AUTRES			
TOTAL CHARGES	96 434.78	101 897.00	120 293.27
TOTAL REVENUS	15 300.00	15 000.00	26 525.00
30 Charges du personnel	93 398.35	94 597.00	90 949.05
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	177.70	3 500.00	3 615.70
33 Amortissements du patrimoine administratif	2 858.73	3 800.00	2 858.73
38 Charges extraordinaires	0.00	0.00	22 869.79
42 Taxes	15 300.00	15 000.00	26 525.00
79 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
TOTAL CHARGES	324 716.80	368 038.01	303 206.32
30 Charges du personnel	293 875.65	257 288.01	255 273.92
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	30 841.15	44 750.00	47 932.40
33 Amortissements du patrimoine administratif	0.00	66 000.00	0.00
8 ECONOMIE PUBLIQUE			
TOTAL REVENUS	227 530.92	130 800.00	122 000.00
87 COMBUSTIBLE ET ENERGIE			
TOTAL REVENUS	227 530.92	130 800.00	122 000.00
44 Revenus financiers	227 530.92	130 800.00	122 000.00
9 FINANCES ET IMPOTS			
TOTAL CHARGES	1 364 823.63	676 871.14	808 968.93
TOTAL REVENUS	13 513 458.12	13 047 135.95	15 105 251.71
91 IMPOTS			
TOTAL CHARGES	531 810.79	379 376.14	492 664.58
TOTAL REVENUS	12 925 863.83	12 312 340.95	14 343 458.04
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	180 407.03	38 873.14	104 394.88
36 Charges de transfert	351 403.76	340 503.00	388 269.70
40 Revenus fiscaux	12 842 687.78	12 243 998.00	14 224 262.35
42 Taxes	4 672.81	5 000.00	34 503.25
46 Revenus de transfert	78 503.24	63 342.95	84 692.44

4. COMPTE DE RESULTAT AU 31.12.2021
COMMUNE DE CONFIGNON

		Comptes au 31.12.2020	Budget 2021	Comptes au 31.12.2021
92	CONVENTIONS FISCALES			
	TOTAL CHARGES	108 412.04	96 495.00	121 770.00
36	Charges de transfert	108 412.04	96 495.00	121 770.00
93	PEREQUATIONS FINANCIERES ET COMPENSATION DES CHARGES			
	TOTAL REVENUS	469 876.00	628 795.00	628 795.00
46	Revenus de transfert	469 876.00	628 795.00	628 795.00
96	ADMINISTRATION DE LA FORTUNE ET DE LA DETTE			
	TOTAL CHARGES	724 600.80	201 000.00	194 534.35
	TOTAL REVENUS	116 023.04	106 000.00	132 100.82
34	Charges financières	724 600.80	201 000.00	194 534.35
44	Revenus financiers	116 023.04	106 000.00	132 100.82
97	REDISTRIBUTIONS			
	TOTAL REVENUS	1 695.25	0.00	897.85
46	REVENUS DE TRANSFERTS	1 695.25	0.00	897.85
TOTAL GENERAL				
	TOTAL CHARGES	15 458 587.99	15 378 135.90	16 630 675.91
	TOTAL REVENUS	15 678 887.74	15 124 366.95	17 356 204.68
		220 299.75	253 768.95-	725 528.77

5. COMPTE DES INVESTISSEMENTS AU 31.12.2021
COMMUNE DE CONFIGNON

		Comptes au 31.12.2020	Budget 2021	Comptes au 31.12.2021
0	ADMINISTRATION GENERALE			
	TOTAL DEPENSES	225 088.00	1 460 000.00	402 304.35
	TOTAL RECETTES	154 000.00	0.00	0.00
02	SERVICES GENERAUX			
	TOTAL DEPENSES	225 088.00	1 460 000.00	402 304.35
	TOTAL RECETTES	154 000.00	0.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	16 588.00	1 070 000.00	159 085.20
52	Immobilisations incorporelles	0.00	180 000.00	52 719.15
56	Subvention d'investissements propres	208 500.00	210 000.00	190 500.00
63	Subvention d'investissements acquises	154 000.00	0.00	0.00
1	ORDRE ET SECURITE PUBLIQUE, DEFENSE			
	TOTAL DEPENSES	49 740.60	0.00	0.00
15	SERVICE DU FEU			
	TOTAL DEPENSES	49 740.60	0.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	49 740.60	0.00	0.00
2	FORMATION			
	TOTAL DEPENSES	134 050.00	672 000.00	640 277.13
	TOTAL RECETTES	55 611.45	0.00	0.00
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE			
	TOTAL DEPENSES	134 050.00	672 000.00	640 277.13
	TOTAL RECETTES	55 611.45	0.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	134 050.00	672 000.00	640 277.13
63	Subvention d'investissements acquises	55 611.45	0.00	0.00
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS , EGLISES			
	TOTAL DEPENSES	78 082.50	245 000.00	84 779.90
33	MEDIAS			
	TOTAL DEPENSES	0.00	0.00	10 016.00
52	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	10 016.00
34	SPORTS ET LOISIRS			
	TOTAL DEPENSES	78 082.50	245 000.00	74 763.90
50	Immobilisations corporelles	78 082.50	245 000.00	74 763.90
6	TRANSPORTS			
	TOTAL DEPENSES	414 838.45	1 800 000.00	451 495.30
61	CIRCULATION ROUTIERE			
	TOTAL DEPENSES	414 838.45	1 300 000.00	451 495.30
50	Immobilisations corporelles	414 838.45	1 300 000.00	451 495.30
62	TRANSPORTS PUBLICS			
	TOTAL DEPENSES	0.00	500 000.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	0.00	500 000.00	0.00

5. COMPTE DES INVESTISSEMENTS AU 31.12.2021
COMMUNE DE CONFIGNON

		Comptes au 31.12.2020	Budget 2021	Comptes au 31.12.2021
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	TOTAL DEPENSES	488 946.50	480 000.00	48 495.05
72	TRAITEMENT DES EAUX USEES			
	TOTAL DEPENSES	376 839.07	0.00	19 780.90
50	Immobilisations corporelles	376 839.07	0.00	19 780.90
77	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AUTRES			
	TOTAL DEPENSES	22 974.85	0.00	0.00
50	Immobilisations corporelles	22 974.85	0.00	0.00
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE			
	TOTAL DEPENSES	89 132.58	480 000.00	28 714.15
52	Immobilisations incorporelles	89 132.58	480 000.00	28 714.15
TOTAL GENERAL				
	TOTAL DEPENSES	1 390 746.05	4 657 000.00	1 627 351.73
	TOTAL RECETTES	209 611.45	0.00	0.00
		1 181 134.60	4 657 000.00	1 627 351.73

6. TABLEAUX DES FLUX DE TRESORERIE COMMUNE DE CONFIGNON

	Mouvements 2021
Résultat total des comptes de résultats	725 528.77
+ Amortissement du PA et subv. d'investissement	3 278 692.05
- Augmentation / + diminution des créances	- 97 074.06
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	- 179 883.14
+ Augmentation / - diminution des engagements courants	- 590 119.19
+ Augmentation / - diminution des provisions	743 520.15
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	546 488.32
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)	4 427 152.90
+ Subvention d'investissement	0.00
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	0.00
- Immobilisations corporelles	-1 345 402.43
- Investissements pour le compte de tiers	0.00
- Immobilisations incorporelles	- 281 949.30
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-1 627 351.73
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)	-1 627 351.73
- Achat des placements financiers et des immob. corp. du PF	- 4 254.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF (FTP)	- 4 254.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement (FTI+P)	-1 631 605.73
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	1 895 000.00
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	-4 500 000.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)	-2 605 000.00
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME(FTO+FTI+P+FTF)	190 547.17
Liquidités et placements à court terme au 01.01.21	5 950 770.76
Liquidités et placements à court terme au 31.12.21	6 141 317.93
VARIATION DES LIQUIDITES ET PLACEMENTS A COURT TERME	190 547.17

7. REGLES REGISSANT LA PRESENTATION DES COMPTES COMMUNE DE CONFIGNON

Les règles régissant la présentation des comptes de la commune de Confignon reposent sur les principales bases légales suivantes :

- Loi sur l'administration des communes (LAC).
- Règlement d'application de loi sur l'administration des communes (RAC).
- Manuel de comptabilité publique MCH2 à l'attention des communes genevoises publié par le Département présidentiel.

8. PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES COMMUNE DE CONFIGNON

La clôture des comptes de la commune a été effectuée conformément à la LAC, au RAC et au Manuel de comptabilité publique édité par le département présidentiel. Ces normes se réfèrent au manuel « Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes MCH2 » édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF).

La présentation des comptes reflète une situation financière correspondant à l'état réel de la fortune, des finances et des revenus.

Patrimoine financier

Les actifs figurant dans le patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité future et que leur valeur peut être établie de manière fiable.

Les immobilisations corporelles du PF sont inscrites au coût d'acquisition ou de fabrication lors de l'entrée au bilan. En l'absence d'un coût d'acquisition, l'inscription au bilan se fait à la juste valeur (coût de remplacement).

Tous les cinq ans, les immobilisations corporelles du PF sont réévaluées à la valeur de remplacement lors du bouclage des comptes. La première réévaluation a été effectuée en 2018. Dans les comptes 2020, une parcelle du patrimoine financier a été réévaluée, il s'agit de la parcelle 11346, située sur le chemin des Hutins. Ajustée à une valeur de CHF 1'878'000 en 2018, elle a été dépréciée de CHF 378'000 en 2020, soit à CHF 1'500'000. Ce montant correspond au prix de cession à la Fondation du logement validé en date du 02.02.2017. Cette décision avait été prise par le Conseil administratif et le Conseil de la Fondation du logement de la commune dans le cadre de la réalisation du projet des Hutins.

Les placements financiers sont réévalués lors de chaque clôture à la valeur vénale.

Les autres éléments du PF sont portés au bilan à la valeur nominale.

La commune s'assure également, à chaque clôture des comptes annuels, que tout actif du PF ayant subi une perte durable de valeur a fait l'objet d'une dépréciation comptable justifiée par des pièces probantes.

Les ducroires sur les débiteurs ont été estimés selon les mêmes règles que les années précédentes, Les critères de calculs des ducroires sur les reliquats fiscaux ont été également maintenus (30% du reliquat) et sont conformes avec les critères fixés par le département.

Patrimoine administratif

Les actifs figurant dans le patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Ils sont inscrits au bilan, lors de leur entrée, au coût d'acquisition ou de fabrication. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la juste valeur est portée au bilan (coût de remplacement).

Les amortissements des biens du PA s'effectuent selon les dispositions prévues à l'art. 40 RAC. Ils sont comptabilisés en appliquant la méthode linéaire et démarrent avec l'utilisation du bien. L'amortissement (planifié) des investissements du PA est effectué selon les durées définies dans la délibération ouvrant le crédit d'investissement nécessaire. Ces durées doivent être en adéquation avec les durées définies à l'art. 40 RAC. Si une perte de valeur durable est prévisible pour un poste, la valeur portée au bilan est rectifiée (amortissement non planifié) et justifiée par des pièces probantes. Des amortissements non planifiés ont été comptabilisés en 2021 sur les investissements de la place de jeux du par Chaumont et la rénovation des courts de tennis. En effet, ces deux investissements sont localisés sur des zones constructibles du PLQ Vuillonex et donc menés à être détruits.

8. PRINCIPES RELATIFS A LA PRESENTATION DES COMPTES COMMUNE DE CONFIGNON

Concernant le seuil d'activation de biens du PA, l'article 39 RAC prévoit la possibilité pour une commune de comptabiliser une dépense à nature d'investissement inférieure ou égale à CHF 100'000, soit dans le compte de résultats soit de l'activer au patrimoine administratif (en transitant par le compte des investissements). Les dépenses d'investissement supérieures à CHF 100'000 doivent obligatoirement être activées

Passifs

Les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale.

Les provisions existantes figurent dans le tableau spécifique en annexe. Une provision sur les estimations fiscales a été constituée à hauteur de CHF 1'035'000, soit un montant conforme au maximum autorisé de 8 % sur la production estimée, en respect des critères fixés dans le manuel édité par le département.

Le mouvement sur le capital propre est mentionné dans le tableau spécifique en annexe.

Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux sur les PP, PM et les chiens sont gérés par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur les contributions publiques (LCP). Toutes les données remises à cet effet par le département des finances sont intégralement enregistrées dans les comptes de la commune. Ces revenus fiscaux sont régularisés conformément au principe de la délimitation des impôts.

9. ETAT DU CAPITAL PROPRE
COMMUNE DE CONFIGNON

29	CAPITAL PROPRE	Solde au 01.01.2021	Augmentation	Diminution	Solde au 31.12.2021
291	Fonds enregistrés comme capital propre	153'230.46	16'273.51	9'706.35	159'797.62
2910	Fonds enregistrés comme capital propre	153'230.46	16'273.51	9'706.35	159'797.62
299	Excédent/découvert du bilan	28'049'833.59	966'212.91	247'251.30	28'768'795.20
2990	Résultat annuel	230'977.79	735'235.12	247'251.30	718'961.61
2999	Résultats cumulés des années précédentes	27'818'855.80	230'977.79	0.00	28'049'833.59
29	Total	28'203'064.05	982'486.42	256'957.65	28'928'592.82

Commentaires :

L'excédent de revenus ressortant du compte de résultats de l'année s'élève à CHF 725'528.77 et correspond à la variation de la nature 29 dans sa globalité.
Le montant en augmentation du résultat annuel de CHF 718'961.61 correspond aux mouvements opérés sur les fonds enregistrés comme capitaux propres:

Mouvements de fonds enregistrés comme capital propre:

Solde fonds de bienfaisance au 01.01.2021	84'773.80
./ utilisation du fonds	-8'984.35
Solde fonds de bienfaisance au 31.12.2021	75'789.45
Solde du fonds de mise en valeur au 01.01.2021	68'456.66
./ utilisation du fonds	-722.00
+ alimentation du fonds à hauteur de 1% des investissements réalisés en 2021	16'273.51
Solde fonds de de mise en valeur au 31.12.2021	84'008.17

Ainsi, le résultat à reporter au 01.01.2022 dans le résultat cumulé compte 2999 est de CHF 718'961.61

Excédent de revenus 2021	725'528.77
Dissolution des fonds enregistrés comme capital propre	9'706.35
Alimentation des fonds enregistrés comme capital propre	-16'273.51
Résultat 2021 à reporter	718'961.61

10. TABLEAU DES PROVISIONS
COMMUNE DE CONFIGNON

		Solde au 01.01.2021	Constitution ou augmentation	Utilisations ou Dissolutions	Solde au 31.12.2021	Dont part de provision à court terme
A.	Provisions autres droits du personnel	53'233.00	707'350.00	47'593.00	712'990.00	712'990.00
B.	Provisions pour autres activités d'exploitation	24'627.00	22'000.00	24'627.00	22'000.00	22'000.00
C.	Provisions fiscales	1'092'384.94	87'000.00	609.85	1'178'775.09	1'178'775.09
D.	Provisions impôt à la source	46'748.00	-	-	46'748.00	-

Commentaires :

A. Provisions autres droits du personnel

But : Plan d'accompagnement communal en matière de retraite anticipée (PACRA)

Commentaires : La dissolution de la provision durant l'année 2021 correspond aux rentes versées aux retraités qui bénéficient du plan. Le Conseil administratif ayant décidé de relancer le plan de retraite sur la législature 2020-2025, une provision de CHF 707'350 a été constituée pour le personnel communal répondant aux critères d'accompagnement à la retraite durant cette période.

B. Provisions pour autres activités d'exploitation

But : Provision qui concerne la révision des comptes 2021 (CHF 22'000).

C. Provisions fiscales

But : Provisions fiscales

Commentaires : Couverture des frais de perception et de la volatilité des recettes fiscales.

Les provisions sur impôts sont constituées comme suit:

- Provision sur frais de perception dus sur le reliquat au 31.12.2021 :

Reliquats fiscaux au 31.12.2021 6'846'432.96
 ./ DuCroire de 30% sur reliquats -2'053'929.89
 Reliquats fiscaux nets au 31.12.2021 4'792'503.07

Provisions sur frais de perceptions dus s/ reliquats de 3% 143'775.09

- Provision sur l'estimé fiscal

Taux maximum admis pour la commune de Confignon sur la production estimée 8%

Production estimée PP + PM 2021 12'934'067.35

Provision maximale autorisée au 31.12.2021 1'034'725.39

Provision comptabilisée 1'035'000.00

Total provisions fiscales 1'178'775.09

D. Provision impôt à la source

But : Provision sur les corrections de l'impôt à la source 2017 et 2018

Commentaires : dans les comptes 2019, l'impôt à la source a été établi pour la première fois sur la base de la production estimée. Cette méthode est similaire à celle appliquée pour les autres impôts périodiques (PP IBO et PM) et répond aux obligations posées par le modèle MCH2 relatives à la délimitation des impôts. La modification a été effective pour l'impôt à la source, dès l'année fiscale 2019. Toutefois, l'impôt concernant les années fiscales précédentes continue d'être comptabilisé selon la méthode basée sur la perception. Une provision a été comptabilisée au 31.12.2019 pour les corrections devant encore intervenir après 2019 sur les années fiscales 2017 et 2018. Le montant a été évalué par le Département des Finances et s'élevait à CHF 72'000 pour la commune de Confignon en 2019. Dans les comptes fiscaux 2020 des correctifs sur l'impôt à la source pour les années fiscales antérieures à 2019 ont été intégrés et le solde de la provision a été estimée à CHF 46'748 au 31.12.2020. Aucune modification n'a été apportée pour les comptes 2021, la provision reste à CHF 46'748.

**11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS
COMMUNE DE CONFIGNON**

Nom de l'entité	BCGe - Banque cantonale de Genève	SIG - Services industriels de Genève	Cofcoge - Coopérative financière des communes genevoises	Fondation des Eaux	Fondation de la Petite Enfance	AFJ Rhône-Sud	Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon	CAD Energie 1 SA	GD Cherpines SA
Forme juridique	Société anonyme de droit public	Etablissement de droit public	Société coopérative	Fondation de droit public	Fondation de droit public	Groupeement intercommunal	Fondation de droit public	Société anonyme	Société anonyme
Activités et tâches publiques	Contribuer au développement économique du canton et de la région.	Fournir dans le canton de Genève l'eau, le gaz, l'électricité, l'énergie thermique, de valoriser les déchets ainsi que d'évacuer et traiter les eaux polluées	Faciliter la solution des problèmes financiers des communes genevoises	Gestion et développement du Centre intercommunal des sports, loisir et nature des Eaux	Organiser, gérer, développer des espaces de vie enfantine destinés à l'accueil de la petite enfance sur le territoire de la Commune de Confignon	Accueil familial de jour	Mise à disposition de la population de Confignon des logements confortables à loyers abordables, ainsi que des locaux professionnels, commerciaux et artisanaux d'intérêt général	Rénovation, entretien, distribution, facturation des installations de chauffage à distance (CAD)	Régit comme intermédiaire entre les différents intervenants pour la mise en œuvre de plan localisé de quartier 2 (PLQ2) et des plans localisés de détails (PLQ de détails) y relatifs dans le cadre du périmètre des Cherpines; réalisation d'aménagements et d'équipements et mise en place de mécanismes de délégation de réalisation d'aménagements et d'équipements
Total du capital	CHF 360 mios	CHF 100 mios	CHF 137'000	CHF 500'000	CHF 10'000	CHF 568'968	CHF 2'014'810	CHF 120'000	CHF 1'007'000
dont détienu par la commune	0.066% (soit 4'784 actions)	0.14%	1.46%	10%	100%	9.12%	100%	33.33%	33.33%
Valeur d'acquisition de la participation	CHF 2'649'192	CHF 141'450	CHF 2'000	CHF 50'000	CHF 10'000	CHF 51'912	CHF 2'014'810	CHF 40'000	CHF 3'076
Valeur comptable de la participation	CHF 326'778 au PF (2'036 actions)	CHF 141'450	CHF 2'000	CHF 50'000	CHF 10'000	CHF 51'912	CHF 2'014'810	CHF 40'000	CHF 3'076
Principaux autres détenteurs	Communes genevoises et l'Elat de Genève.	Communes genevoises et l'Elat de Genève	Communes genevoises	Commune de Bernex, Villes de Lancy, d'Onex et de Genève	-	Commune de Bernex, Villes d'Onex et de Lancy	-	ED Energie Durable SA	PI Cherpines SA, FPLC, Leonelli Stefano, PATP Développement SA, Innologic Propriétés SA, Construction Perret SA, Enz Denis, Pilon Christophe, Menut Jean-Baptiste, Oim SA, Cerimmo Développement SA, Garden Centre Schilliger SA, Broillet Investissement SA, Keat SA, Marli Développement SA, Tadeo Jean-Pierre, Implemia Immobilier SA, Sevastopoulo Marina
Participation que délient l'entité en propre	Capital Transmission SA, Investissements Fonciers SA, Dimensions SA, Swiss Public Finance Solutions, BCGE Lyon, Cie Foncière St Gothard SAS, Cie Foncière Franco-Suisse, Rhône Saône Léman Lyon, Rhône Saône Courtage Lyon.	EOS Holding SA, Parco edilco del San Gottardo SA, Bavole Edile SA, Securelec 7 Vaud SA, Gaznat SA, Gadziplo SA, Swisspower Renewables AG.	-	-	-	-	-	-	-
Flux financiers de l'année (commune/entité)	Intérêts débiteurs Frais financiers Dividendes reçus Emprunts Liquidités déposées Titres en dépôts	Charges énergétiques Intérêts sur participation	Emprunts (ou remboursement) Intérêts débiteurs Frais financiers	Locations des bâtiments, emplacements Dédommagements des détenteurs du capital	Pensions subvention de la commune de Confignon	Pensions subventions des détenteurs du capital	Loyers	Exploitation chauffage à distance	Refacturation de frais
Risques spécifiques	Risques débiteurs Risques bancaires PCB (Prescriptions comptables pour les banques) FINMA	Risques énergétiques	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion	Risques immobiliers	Risque d'exploitation et énergétique	Risque de gestion
Normes comptables appliquées par l'entité		IFRS	Art. 957 à 962 CO	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	Code des Obligations	Code des Obligations
Résultat de la dernière année de l'entité	+105.0 millions de francs (2020)	- 117.3 mios (2020)	- CHF 2'11'80 (1.7.19-30.20)	-CHF 33'181 (2020)	CHF 0 (2020)	CHF 0 (2020)	+ CHF 882'237.12 (2020)	CHF 71'244 (2020)	- CHF 2'1'918 (30.06.20-30.06.21)
Total du bilan de la dernière année de l'entité	CHF 27'542 mios en 2020 (dont CHF 1716 mios de francs de capitaux propres).	CHF 4,045 mios en 2020 (dont CHF 1'825 mios de capitaux propres)	CHF 1'870'561 (06.2020) (dont CHF 1'495'166 de capitaux propres)	CHF 91'690'016 (2020) (dont CHF 1'558'997 de capitaux propres)	CHF 135'090 (2020) (dont CHF 10'000 de capitaux propres)	CHF 3'652'577 (2020) (dont CHF 568'968 de capitaux propres)	CHF 48'408'365 (2020) (dont CHF 14'160'728 de capitaux propres)	CHF 990'080 (2020) (dont CHF 185'194 de capitaux propres)	CHF 397'061 (30.06.21) dont CHF 71'097 de capitaux propres)

11. TABLEAU DES PARTICIPATIONS
COMMUNE DE CONFIGNON

Nom de l'entité	eOperations Suisse SA	ACG – Association des communes genevoises	GIAP – Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire	SIACG – Service intercommunal d'informatique	CIDEC – Groupement intercommunal des déchets carnés	Centre régional d'intervention « CRI 201 »	Centre intercommunal de voirie (CIV)	Organisation régionale de la protection civile Lancy-Cressy (ORPC)
Forme juridique	Société anonyme	Groupement intercommunal spécial	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal	Groupement intercommunal
Activités et tâches publiques	Fournir à la Confédération, aux cantons et aux communes des prestations liées à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.	Défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes	Assurer l'accueil parascolaire facultatif des élèves de l'enseignement primaire public	Créer, développer et gérer en commun un système de gestion communale informatisé	Gérer un centre de collecte, de stockage, de tri, de conditionnement et d'acheminement des déchets carnés vers des centres spécialisés	Compagnie des sapeurs-pompiers des communes membres	Mise à disposition des locaux à usage de la voirie des communes membres	Protection de la population
Total du capital	CHF 100'000	---	---	---	---	---	---	---
dont détenu par la commune	0.10%	---	---	---	---	---	---	---
Valeur d'acquisition de la participation	CHF 300	---	---	---	---	---	---	---
Valeur comptable de la participation	CHF 300	---	---	---	---	---	---	---
Principaux autres détenteurs	Cantons suisses	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Communes genevoises	Commune de Bemex	Ville d'Onex et commune de Bemex	Villes d'Onex et de Lancy
Participation que détiennent l'entité en propre	---	---	---	---	---	---	---	-
Flux financiers de l'année (commune/entité)	N/A	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles	Cotisations annuelles des membres Subventions cantonales et fédérales
Risques spécifiques	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion	Risque de gestion
Normes comptables appliquées par l'entité	Code des Obligations	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2	MCH2
Résultat de la dernière année de l'entité	+ CHF 55'107.53 (2020)	- CHF 387'287 (2020) sur un total de charges de CHF 4'770'534.	- CHF 2'214'380 (2020) sur un total de charges de CHF 74'219'895.	- CHF 67'443 (2020) sur un total de charges de CHF 8'295'110	- CHF 57'171 (2020) sur un total de charges de CHF 1'073'410.	CHF 0 (2020), l'entier des charges est réparti entre les communes membres	CHF 0 (2020), l'entier des charges est réparti entre les communes membres	CHF 0 (2020), l'entier des charges est réparti entre les communes membres
Total du bilan de la dernière année de l'entité	CHF 1'226'163 (2020) (dont CHF 455'656 de capitaux propres)	CHF 640'8291 (2020) (dont CHF 1'667'860 de capitaux propres)	CHF 15'024'382 (2020) (dont CHF 452'9416 de capitaux propres)	CHF 1'551'836 (2020) (dont CHF 923'337 de capitaux propres)	CHF 3'933'621 (2020) (dont CHF 3'923'623 de capitaux propres).	CHF 501'098 (2020) (dont CHF 0 de capitaux propres).	CHF 198'901 (2020) (dont CHF 0 de capitaux propres).	CHF 191'740 (2020) (dont CHF 0 de capitaux propres).

12. TABLEAU DES GARANTIES ET DES ENGAGEMENTS CONDITIONNELS
COMMUNE DE CONFIGNON

Nom de l'entité bénéficiaire	Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon	Fondation des Evaux	CAP Prévoyance
Propriétaires (les +) importants de cette unité	Commune de Confignon	Villes de Genève, Onex, Lancy et communes Bernex et Confignon	
Typologie du rapport juridique	Cautionnement	Cautionnement	
Flux financiers de l'année (commune/entité)	47'100.00	178'905.00	
Prestations couvertes par la garantie	Emprunts bancaires	Emprunts bancaires	
Montant de la garantie au 31.12.2021	37'027'726.00	394'517.00	
Date du vote du CM approuvant la garantie	DM 438/439 du 21.09.2004	DM 803 du 25.09.2018	Voir ci-dessous
Risque (situation actuelle, taux couverture, ...)	Situation financière de la fondation immobilière saine. Risque très faible	Situation financière de la fondation des Evaux stable. La commune de Confignon est minoritaire (participation au capital de 10% et participation au cautionnement de 5%)	

Engagements envers la CAP (caisse de pension)

La commune a garanti par la délibération du 05.02.2013 les montants nécessaires pour le système de capitalisation partielle de la CPI pour ses employés mais aussi pour ceux des entités indiquées au point n°2 ci-dessous. Les données suivantes ont été fournies par la CAP (situation au 31.12.2020)

- Engagements de prévoyance de la commune:
16'150'805.31
- Liste des engagements de prévoyance des entités au bénéfice d'une garantie de la commune. Les montants ci-après sont les engagements de prévoyance totaux des entités citées pour lesquels des engagements ont été octroyés et par les autres communes membres
 - Engagements de prévoyance de l'ACG 38'417'390.56
 - Engagements de prévoyance de CAP Prévoyance 14'622'409.76
 - Engagements de prévoyance l'AFJ-Rhône-Sud 1'513'676.38
 - Engagements de prévoyance de la Fondation des Evaux 5'245'952.48
 - 3. Degrés de couverture selon l'art. 44 OPP2 de la CPI 81.36%

Observations :

- Les engagements de prévoyance de la commune ne concernent que les engagements pour la commune.
- Les engagements de prévoyance pour un groupement intercommunal ou une fondation concernent les engagements totaux de toutes les communes faisant partie du groupement ou de la fondation.
- Ces engagements de prévoyance ont été calculés par la CAP sur la base des comptes de 2020 de la CPI, les comptes de 2021 n'étant pas encore audités.

13. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS
COMMUNE DE CONFIGNON

N° de bien	Désignation du bien	Date DELIB	N°de délib	Credit brut voté	Dépense totale	Economie (dépassements)	Valeur activée début de période	Total factures	Valeur activée fin de période	Montant subvention	Cumul amortissements	Amortissements CG période	Amortissements complémentaire	Statut En cours	Valeur résiduelle CG fin de période
1	Centre communal	09.10.1990	DM198	13 073 500.00	10 884 046.10		7 180 677.20		7 180 677.20		6 952 560.73	228 116.47		Closuré	0.00
1	Centre communal	09.10.1990	DM198			0.00	3 703 368.90		3 703 368.90		3 579 930.89	123 438.01		Closuré	0.00
11	Abrl P.C. Salle communale	13.02.1996	DM296	304 426.60	2 493 880.50		1 431 476.60		1 431 476.60	1 062 403.90	1 383 742.67	47 733.93		Closuré	0.00
2	Transformation immeuble Briefier	06.12.2005	DM468-469	1 224 600.00	1 182 254.28	42 345.72	1 182 254.28		1 182 254.28		526 425.44	39 408.48		Closuré	616 420.36
2	Parcelle 11608 Ch. De Pontverre - Bât. Briefier	06.12.2005	DM468-469	303 400.00	303 400.00	0.00	303 400.00		303 400.00		131 469.99	10 113.33		Closuré	161 816.68
2	Maison Paroisse	06.12.2005	DM468-469	680 000.00	618 864.74	61 135.26	618 864.74		618 864.74		274 444.46	20 628.82		Closuré	323 791.46
2	Transformation maison paroisse	06.12.2005	DM468-469	1 369 507.40	1 369 507.40	132 492.60	1 369 507.40		1 369 507.40		607 004.75	45 650.25		Closuré	716 812.40
3	Transformation ancienne école	28.01.1997	DM313	1 075 000.00	992 037.35	82 962.65	992 037.35		992 037.35		895 758.73	33 067.91		Closuré	63 210.71
4	Rénovation immeuble Trouiller	25.09.2001	DM332	3 850 000.00	3 851 607.95	1 607.95	3 851 607.95		3 851 607.95		2 516 644.96	128 386.93		Closuré	1 206 576.06
4	Rénovation immeuble Trouiller	27.01.1998	DM332	2 125 000.00	2 200 765.00	75 765.00	2 200 765.00		2 200 765.00		1 437 982.32	73 358.83		Closuré	689 423.85
5	Mur de la Mairie	26.09.2006	DM480-DM51	215 000.00	259 238.46	44 238.46	259 238.46		259 238.46		165 773.76	12 961.92		Closuré	82 502.78
6	Rénov. annexes salle commun.	31.01.2012	DM605	300 000.00	253 763.55	46 236.45	253 763.55		253 763.55		105 357.54	12 688.18		Closuré	135 717.83
6	Rénov. annexes salle commun.	31.01.2012	DM605	73 000.00	73 000.00	0.00	73 000.00		73 000.00		58 400.00	7 300.00		Closuré	7 300.00
7	Changement fenêtres Mairie et ancienne école	27.09.2016	DM725	208 000.00	206 362.64	1 637.36	206 362.64		206 362.64		41 144.39	10 318.13		Closuré	154 900.12
8	Assainissement salle communale	05.12.2017	DM766	117 000.00	117 259.70	10 259.70	117 259.70		117 259.70		35 117.97	11 725.97		Terminé	70 355.82
9	Extension locaux service du feu	08.05.2012	DM614	1 574 486.00	1 574 486.00		1 574 486.00		1 574 486.00		412 783.61	52 482.87		Closuré	1 109 219.52
9	Extension locaux service du feu	08.05.2012	DM614	1 553 700.00	12 856.00	33 842.00	12 856.00		12 856.00		12 856.00			Closuré	
10	Déplacat station lavage (CIV)	08.05.2012	DM613	129 000.00	129 000.00	0.00	125 253.05		125 253.05	3 746.95	51 037.95	6 262.65		Closuré	67 952.45
12	Bâtiment école de Cressy	22.06.2004	DM435	23 500 000.00	22 875 282.74	624 717.26	13 118 561.89		13 118 561.89	9 756 720.85	6 795 139.25	437 285.40		Closuré	5 886 137.24
13	Ecole Tréchaumont - Chaufferie	09.04.2002	DM392	563 400.00	557 697.60	5 702.40	557 697.60		557 697.60		474 044.64	27 884.88		Closuré	55 768.08
14	Travaux de réadaptation école Confignon	08.12.2009	DM555	5 200 000.00	5 137 268.45	62 731.55	4 987 268.45		4 987 268.45	150 000.00	1 715 283.84	166 242.28		Closuré	3 105 742.33
15	Ecole Confignon ext. 4 classes	22.06.2004	DM433	4 970 000.00	4 888 563.05	81 436.95	4 888 563.05		4 888 563.05		2 621 281.30	162 952.10		Closuré	2 104 329.65
16	Panneaux photographiques - Ecole de Cressy	08.03.2016	DM708	442 500.00	385 316.73	57 183.27	193 037.58		193 037.58	162 279.15	46 948.78	12 432.45		Closuré	133 656.35
17	Abril PC Trav. urgents - Ecole de Confignon	12.04.2016	DM712	80 000.00	65 079.35	14 920.65	65 079.35		65 079.35		13 761.91	3 253.97	48 063.47	Closuré	0.00
18	Axe Vert	26.09.2006	DM482	450 000.00	481 306.15	31 306.15	301 914.30		301 914.30	179 391.85	206 218.16	15 095.72		Closuré	80 600.42
21	Rénov courts TCC et surface multisports	04.02.2014	DM639	353 000.00	305 574.00	47 426.00	180 574.00		180 574.00	125 000.00	115 331.20	65 242.80		Closuré	0.00
22	Rénovation terrain football Ec. Confignon	11.03.2014	DM664	65 000.00	63 020.40	1 979.60	63 020.40		63 020.40		37 182.12	6 302.04	18 906.24	Closuré	0.00
23	Rénovation jeux Chaumont	24.09.2013	DM652	430 000.00	343 708.21	86 291.79	343 708.21		343 708.21		111 262.23	232 445.98		Closuré	0.00
24	Jeux Place village-Auberge	11.11.2014	DM680	125 000.00	122 893.25	2 106.75	122 893.25		122 893.25		30 694.98	6 144.66		Closuré	86 053.61
25	Transf. Anc. Ecole. Petite-enfance	01.02.2005	DM447	850 000.00	833 073.60	16 926.40	668 084.85		668 084.85	164 988.35	564 106.72	33 404.24		Closuré	70 573.89
26	Immeuble CRESSY PLUS	05.02.2013	DM636	125 000.00	73 069.60	51 930.40	73 069.60		73 069.60		51 144.88	7 306.96	14 617.76	Closuré	0.00
28	Réhabilitation routes	10.03.2009	DM622	510 000.00	451 755.10	58 244.90	451 755.10		451 755.10		260 114.28	22 587.76		Closuré	169 053.06
28	Réhabilitation routes	09.11.2010	DM622 (532)	380 000.00	419 557.55	39 557.55	419 557.55		419 557.55		189 281.64	20 977.88		Closuré	209 298.03
28	Réhabilitation routes	19.06.2012	DM622	900 000.00	887 774.50	12 225.50	887 774.50		887 774.50		311 237.19	44 388.73		Closuré	532 148.58
30	Raménin. centre historique	22.03.2011	DM584	3 050 000.00	3 229 238.67	179 238.67	3 099 238.67		3 099 238.67	130 000.00	944 232.88	103 307.96		Closuré	2 051 697.83
33	ARTCOB	31.01.2012	DM611	100 000.00	100 000.00	0.00	100 000.00		100 000.00		80 000.00	10 000.00		Closuré	0.00
34	Rénovation Pont des Marais	04.12.2012	DM625	539 800.00	59 063.40	480 736.60	59 063.40		59 063.40		42 743.81	1 181.27		Closuré	0.00
35	Etude modération - trafic	10.12.2013	DM642	57 000.00	57 000.00		100 258.61		100 258.61		61 911.21	10 025.87		Closuré	0.00
36	Macarons - zones bleues	09.04.2019	DM832	43 000.00	100 258.61	258.61									
37	Reaffectation anciens locaux pompiers pour SE	02.02.2016	DM707	50 000.00	65 342.40	15 342.40	65 342.40		65 342.40		12 301.36	3 267.12	49 773.92	Closuré	0.00
38	Véhicule de service (J. Deere/Isuzu)	14.04.2015	DM683	300 000.00	286 788.10	13 211.90	286 788.10		286 788.10		73 018.23	14 339.41		Closuré	199 430.46
39	Place du village - Eclairage chambre d'arbres	27.09.2016	DM732	114 000.00	113 809.30	190.70	113 809.30		113 809.30		45 523.79	11 380.93		Closuré	56 904.58
40	Entretien conservatoire Chambre des Hutins	02.02.2016	DM706	105 000.00	110 878.05	5 878.05	110 878.05		110 878.05		42 963.43	11 087.81		En cours MCH1	56 826.81
41	Réfection ch. Creux-du-Cheval	21.06.2016	DM728	62 000.00	56 528.35	5 471.65	56 528.35		56 528.35		22 611.52	5 652.84	28 263.99	Closuré	0.00
42	Urbanisation de Cressy	19.09.2017	DM754	40 370.00	27 180.20	13 189.80	27 180.20		27 180.20		4 077.03	1 359.01	21 744.16	Closuré	0.00
44	Coil. Route de Sorat	11.04.2000	DM358	2 100 000.00	1 473 970.30	626 029.70	830 229.00		830 229.00	643 741.30	715 516.90	27 674.30		Closuré	87 037.80
45	Coil. de Cressy LOT 2	07.11.2000	DM364	425 000.00	442 370.55	17 370.55	180 858.35		180 858.35	261 512.20	168 760.83	6 028.61	6 068.91	Closuré	0.00
46	Coil. ch. des Marais	01.12.2001	DM384	2 224 000.00	1 455 047.95	768 952.05	1 107 396.85		1 107 396.85	347 651.10	768 693.69	36 913.23		Closuré	301 789.93
47	Coil. station de Narly	10.09.2002	DM401	2 663 500.00	3 027 311.75	363 811.75	2 439 539.50		2 439 539.50	587 772.25	81 317.98	81 317.98		Closuré	931 771.58
48	Rén. station de pompage Vignes	04.04.2006	DM470	403 000.00	367 834.20	35 165.80	178 455.95		178 455.95	189 378.25	93 172.59	5 946.53		Closuré	79 334.83
49	Coil. Ch. de la Dote-Gd-Lancy	03.02.2009	DM624	170 000.00	162 648.00	7 352.00	104 094.70		104 094.70	58 553.30	81 166.22	5 204.74		Closuré	17 723.74
50	Coil. ch. des Marais	16.06.2009	DM547	1 300 000.00	659 027.76	640 972.24	421 777.76		421 777.76	237 250.00	227 591.78	14 059.26		Closuré	180 126.72
51	Assainissement Hutins (phase I)	22.03.2011	DM582	1 361 000.00	1 243 395.65	117 604.35	1 051 430.05		1 051 430.05	191 965.60	280 952.01	35 047.67		Closuré	735 430.37
52	Rénov. station pompage Paradis	25.09.2012	DM624	270 000.00	223 602.45	46 397.55	1 481 605.00		1 481 605.00	233 363.75	451 067.49	49 386.83		Closuré	981 150.68
53	Bassin rétention de l'Aire	11.11.2014	DM675	257 500.00	259 363.25	1 863.25	112 812.05		112 812.05	13 205.05	86 511.61	10 519.87		Closuré	113 965.92
54	Séparatif chemin de Moutiaz-investissement	29.01.2019	DM823	884 000.00	910 763.12	26 763.12	890 982.22	19 760.90	910 763.12	146 551.20	22 615.20	3 760.40		Closuré	86 436.45
55	Terriers Cressy 2ème étape	06.12.2014	DM682	65 304.14	64 568.15	735.99	44 582.15		44 582.15	19 986.00	31 206.66	4 458.22	8 917.27	Closuré	887 994.04
57	Terriers - route de Sorat	24.09.2013	DM651	44 500.00	39 454.80	5 045.20	39 454.80		39 454.80		23 674.44	3 945.48	11 834.88	Closuré	0.00
58	Modification d'une salle en DO-IO	08.05.2018	DM780	122 000.00	128 933.50	6 933.50	128 933.50		128 933.50		38 680.05	12 893.35		Terminé	77 360.10
59	Cunette Axe-Vert	10.03.2018	DM779	53 000.00	57 488.05	4 488.05	57 488.05		57 488.05		10 794.43	5 748.81	34 944.81	Terminé	0.00
61	Rénovations fenêtres bâtiment Briefier	04.12.2018	DM824	75 000.00	57 773.88	17 226.12	57 773.88		57 773.88		3 851.60	1 925.80		Terminé	51 996.48

13. TABLEAU DES IMMOBILISATIONS
COMMUNE DE CONFIGNON

N° de bien	Désignation du bien	Date DELIB	N°de délib	Crédit brut voté	Dépense totale	Economie (dépassements)	Valeur activée début de période	Total factures	Valeur activée fin de période	Montant subvention	Cumul amortissements	Amortissements CG période	Amortissements complémentaire	Statut En cours	Valeur résiduelle CG fin de période
63	Ecole de Confignon - Réfection local salle de gym	05.03.2019	DM827	33 500.00	29 163.50	4 336.50	29 163.50		29 163.50		5 632.70	2 916.35	20 414.45	Closure	0.00
64	Belayeuse	18.06.2019	DM840	238 600.00	236 975.55	1 624.45	236 975.55		236 975.55		31 596.74	15 798.37		Closuré	189 580.44
65	Mod. trafic Carabot	09.05.2017	DM737	595 000.00	480 870.90	114 129.10	178 622.90		178 622.90	302 248.00	26 793.45	8 931.15		Closuré	142 898.30
66	Ecole de Confignon - ascenseur	04.12.2018	DM825	70 000.00	64 699.95	5 300.05	64 699.95		64 699.95		12 940.00	6 470.00	45 289.95	Closuré	0.00
67	Ecole de Confignon - fenêtres oscillobattantes	19.06.2018	DM786	101 000.00	99 102.25	1 897.75	99 102.25		99 102.25		19 820.46	9 910.23		Closuré	69 371.56
68	Véhicule de la compagnie du CR1 201- tuyaux	06.11.2018	DM812	72 000.00	72 133.25	133.25	72 133.25		72 133.25		4 808.88	4 808.88		Terminé	62 515.49
69	Acquisition pupitres-chaises Ecole Confignon	19.06.2018	DM785	30 000.00	29 725.20	274.80	29 725.20		29 725.20		11 146.95	3 715.65	14 862.60	Closuré	0.00
71	Cherpinas - Culture - Crédit d'étude	19.06.2019	DM791	150 000.00	36 908.67	113 091.33	36 908.67		36 908.67		0.00	7 381.73		En cours	29 526.94
73	Véhicule et mobilier - ancienne compagnie pompiers Confignon	19.06.2012	DM615	77 300.00	57 400.00	19 900.00	57 400.00		57 400.00		28 700.00	5 740.00	22 960.00	Closuré	0.00
78	Ecole de Confignon - étanchéité mur sous-sol apt loc.	29.01.2019	DM826	38 000.00	35 388.53	2 611.47	35 388.53		35 388.53		7 077.70	3 538.85	24 771.98	Closuré	0.00
79	Revision plan directeur communal	19.06.2018	DM787	170 000.00	EN COURS		171 452.22		171 452.22		0.00	0.00		Terminé	171 452.22
80	AVP PLQ Vuillonnex	29.01.2019	DM830	160 000.00	EN COURS		85 406.10		85 406.10		0.00	0.00		En cours	85 406.10
81	Cressy - Aménagement installations extérieures, préau et abords	28.01.2021	DM866	762 000.00	EN COURS		77 516.60	640 277.13	717 793.73		0.00	53 340.00		Terminé	664 453.73
82	Lignes téléphoniques en technologie IP	18.06.2019	DM851	36 000.00	34 140.35	1 859.65	34 140.35		34 140.35		17 070.18	8 535.09	8 535.08	Terminé	0.00
83	Réfection portail cimetièrre	24.09.2019	DM852	38 000.00	28 587.25	9 412.75	28 587.25		28 587.25		2 858.73	2 858.73	22 868.79	En cours	0.00
84	Réhabilitation des routes phase 01/2020	26.05.2020	DM871	490 000.00	436 651.50	53 348.50	334 174.40	102 477.10	436 651.50		0.00	14 555.05		Closuré	422 086.45
88	Etanchéité du préau couvert de l'école de Confignon	28.01.2020	DM872	95 000.00	78 934.90	16 065.10	78 934.90		78 934.90		7 893.49	7 893.49		Terminé	63 147.92
89	Isuzu D-MAX Satellite 4x4 single	22.09.2020	DM879	79 500.00	77 950.00	1 550.00	77 950.00		77 950.00		5 196.67	5 196.67		Terminé	67 556.66
90	Mise en conformité des zones 30 KM/H	02.02.2021	DM892	33 000.00	33 107.00	107.00	0.00	33 107.00	33 107.00		0.00	0.00		Terminé	26 485.60
91	Refonte site internet de la commune	02.02.2021	DM888	20 000.00	EN COURS		0.00	10 016.00	10 016.00		0.00	4 000.00		En cours	6 016.00
92	Réhabilitation des routes phase 02/2021	09.03.2021	DM871	300 000.00	291 291.75	8 708.25	0.00	291 291.75	291 291.75		0.00	9 709.72		Closuré	281 582.03
93	Audit du parc immobilier communal	13.04.2021	DM895	104 000.00	EN COURS		0.00	52 719.15	52 719.15		0.00	0.00		Terminé	52 719.15
94	Plans localisés de quartier (PLQ) - Cherpinas	15.06.2021	DM906	200 000.00	EN COURS		0.00	28 714.15	28 714.15		0.00	0.00		En cours	28 714.15
Nature 1407 - installation en construction PA															
19	Promenades thématiques	19.09.2017	DM753	52 000.00			130 256.50	74 763.90	205 020.40					En cours	205 020.40
70	Aménagement dépendance Mairie	10.12.2019	DM654	190 000.00			129 203.60	159 085.20	288 288.80					En cours	288 288.80
85	Extension 30Kmh Pralet	04.12.2018	DM602	132 000.00			2 714.05	10 088.45	12 802.50					En cours	12 802.50
88	Travaux de réfection du chemin des Maraïs et du chemin Boisruall	03.12.2020	DM867	28 000.00			0.00	14 531.00	14 531.00					En cours	14 531.00
			DM891	725 000.00			68 126 092.56	1 436 851.73	69 562 944.29	14 967 709.05	38 678 023.87	2 808 716.27	456 299.11		27 619 905.04

14. EXPLICATIONS SUR LES CREDITS D'ENGAGEMENT OUVERTS DEPUIS PLUS DE CINQ ANS ET NON ENCORE CLOTURES COMMUNE DE CONFIGNON

Les crédits d'engagement ouverts depuis plus de cinq ans et non encore clôturés sont listés ci-après.
Les explications quant à leur maintien en tant que crédit « en cours » sont également mentionnées.
En 2021, la commune de Confignon n'a pas de crédit d'engagement ouvert depuis plus de cinq ans.

15. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES COMMUNE DE CONFIGNON

Ce chapitre vise à fournir des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune, des finances et des revenus et les risques financiers.

A. IMPACT DE LA CRISE SANITAIRE (CORONAVIRUS) SUR LES COMPTES 2021

- **Contexte**

Après une année 2020 fortement marquée par la pandémie, l'année 2021 a continué à en subir les effets mais de manière moins prononcée. Certaines interdictions ont toutefois perduré sur l'année 2021 et toutes les activités communales n'ont pas pu reprendre comme habituellement et ceci concerne principalement les manifestations.

- **Estimation de l'impact de la crise sanitaire sur les comptes 2021**

La crise sanitaire ayant eu des incidences sur les comptes, l'estimation suivante a pour but de déterminer quel est son impact sur le résultat 2021.

Fonction / nature	Désignation	Budget	Solde Compte	Ecart
0220.000 / 44	Service généraux	54 000.00	18 647.60	35 352.40-

La nature 44 dans la fonction service généraux répertorie les recettes de location des salles de la commune mises à disposition de la population. Les interdictions de rassemblement ou les rassemblements restreints ont impacté les locations de salles par les particuliers et associations. Ainsi, une diminution de revenus de CHF 35'352.40 a été enregistrée.

Fonction / nature	Désignation	Budget	Solde Compte	Ecart
2180.120 / 31	Restaurants scolaires	341 150.00	293'791.46	47 358.54
2180.120 / 42	Restaurants scolaires	280 000.00	263 151.30	16 848.70-

Une augmentation des élèves fréquentant les restaurants scolaires était prévue au moment de l'établissement du budget. Toutefois, de nombreux parents ayant continué à télétravailler durant l'année 2021, la fréquentation été plus faible que prévue. Les charges d'exploitations sont par conséquent en diminution de CHF 47'358.54. Au niveau des recettes, la facturation des repas enregistre une diminution des ventes de repas de CHF 16'848.70.

Fonction / nature	Désignation	Budget	Solde Compte	Ecart
2192 / 31	Scolarité obligatoire, autres	74 130.00	53 788.10	20 341.90

15. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES COMMUNE DE CONFIGNON

La fonction scolarité obligatoire, autres regroupe les charges liées aux promotions et aux allocations versées pour les camps scolaires. Les promotions 2021 ont été à nouveau organisées dans une version « allégée » entraînant une diminution de charge de CHF 20'341.90

Fonction / nature	Désignation	Budget	Solde Compte	Ecart
3220.100 / 31	Manifestations communales, concerts, théâtres, spectacles	82 500.00	65 330.53	17 169.47
3290.120 / 31	Manifestations communales, autres fêtes villageoises	37 450.00	6 870.17	30 579.83
3290.170 / 31	Expositions et conférences	31 000.00	7 768.25	23 231.75

Le domaine de la culture aura encore une fois été fortement impacté par la pandémie et les restrictions de rassemblement. Le 1^{er} août, l'apéritif communal et le programme culturel n'ont pas pu se faire ou se réaliser comme prévu. Au total, un non dépensé de CHF 70'981.05 a été enregistré cette année.

Comme en 2020, la crise sanitaire a eu pour conséquence une diminution importante des prestations offertes à la population, entraînant des dépenses inférieures par rapport aux années précédentes. L'impact sur les comptes 2021 se situe donc au niveau des charges, qui sont inférieures à ce qui avait été prévu au budget.

L'« économie » réalisée sur 2021 s'élève au total à CHF 86'480.39, en raison des explications apportées ci-dessus.

B. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Le Conseil administratif avec la collaboration du Secrétariat général est responsable des stratégies financières appliquées.

Dans le cadre de ses activités, la commune peut être exposée à des risques financiers de plusieurs natures, notamment :

- au risque de marché (risque de taux d'intérêt)
- au risque de crédit (risque de contrepartie)
- au risque de liquidités.

La gestion de ces risques a pour but d'en minimiser les conséquences négatives éventuelles sur les finances communales.

La Commune ne recourt pas aux instruments financiers dérivés pour minimiser l'impact potentiel de ces différents risques.

15. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES COMMUNE DE CONFIGNON

- **Risque de crédit**

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie (un tiers) ne remplisse pas ses engagements. La Commune considère qu'elle n'est pas exposée à un fort risque de crédit dans la mesure où :

- ses disponibilités sont déposées auprès de plusieurs établissements suisses à Genève
- ses créances fiscales sont gérées par l'AFC qui dispose d'un service du contentieux. Par ailleurs, en fonction des provisions comptabilisées, le risque de perte devrait être couvert.
- ses autres créances commerciales sont réparties sur un large éventail de clients dont le risque fait l'objet d'un suivi régulier et sont constituées uniquement par les locations de salles ou des facturations des restaurants scolaires (montants peu significatifs).

- **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité survient lorsque la Commune rencontre des difficultés à se financer ou à respecter les engagements contractuels liés à ses passifs financiers.

La commune perçoit des acomptes mensuels de l'Etat de Genève à titre d'avance sur les encaissements de créances fiscales. Ces acomptes sont calculés sur la base des prévisions fiscales de l'année. Ces dernières représentent la grande part du budget (env. 90 %). Le risque de liquidités insuffisantes pour faire face aux charges courantes est un élément à risque en fonction des estimations fiscales des personnes physiques. Pour éviter de se retrouver en besoin de liquidités, la Commune ne planifie les investissements qu'à hauteur de l'autofinancement avec une volonté politique de rembourser la dette communale dès que les ressources sont suffisantes. Cette politique a été appliquée jusqu'en 2020, l'autofinancement n'étant pas suffisant pour les investissements prévus depuis 2021.

Le plan des investissements effectué sur plusieurs exercices permet une planification des besoins en liquidités présents et futurs.

- **Risque de taux d'intérêt**

Au niveau de ses actifs et passifs financiers, la Commune considère qu'elle n'est que faiblement exposée au risque de taux d'intérêts dans la mesure où sa dette est contractée en taux fixes.

- **Risque de change**

La Commune n'est pas exposée au risque de change dans la mesure où les transactions effectuées en devises autre que le franc suisse sont très limitées.

15. INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES COMMUNE DE CONFIGNON

C. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

Un système de contrôle interne a été introduit par la commune en 2018. Les processus suivants ont été mis en place :

- Achats
- Débiteurs
- Trésorerie
- Charges salariales
- Budget
- Boucllement
- Taxe professionnelle communale

Le système de contrôle interne continue à être régulièrement mis à jour.

D. CONTRATS DE LEASING

Aucun contrat de leasing actuellement en cours.

16. INDICATEURS FINANCIERS COMMUNE DE CONFIGNON

1. Taux endettement net

	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne
	136.25	70.37	57.06	43.30	22.38	65.87
Valeurs indicatives	Plus petit ou égal à 100 : Bon Plus petit ou égal à 150 : Suffisant Plus grand que 150 : Mauvais					
Définition	Le taux d'endettement net est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier exprimée en pourcentage des revenus fiscaux.					
Remarque	La diminution continue de l'endettement communal durant ces dernières années se reflète sur le taux d'endettement net qui est en baisse depuis 2017. En 2021, une total de CHF 2'605'000 a été remboursé.					

2. Degré d'autofinancement

	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne
	97.13	433.40	242.10	234.71	250.37	251.54
Valeurs indicatives	Plus grand que 100 : Haute conjoncture Plus grand que 80 : Cas normal Plus petit que 80 : Récession					
Définition	Le degré autofinancement est l'autofinancement exprimé en pourcentage de l'investissement net.					
Remarque	En 2017, le résultat ayant été très mauvais (CHF -2'207'000), le degré d'autofinancement a fortement diminué cette année là. Les amortissements complémentaires comptabilisés en 2021 contribuent à augmenter l'autofinancement et améliorent la valeur par rapport à 2019 et 2020.					

3. Part des charges d'intérêts nets

	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne
	2.73	1.98	1.84	1.70	1.08	1.87
Valeurs indicatives	Plus petit ou égal à 4 : Bon Plus grand que 4 : Suffisant Plus grand que 9 : Mauvais					
Définition	La part des charges d'intérêts est la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants.					
Remarque	Taux en amélioration chaque année en raison d'une part du remboursement de la dette et d'autre part du renouvellement à des taux d'intérêts beaucoup plus bas. Le taux d'intérêt moyen est passé de 1.277% en 2020 à 0.97% en 2021.					

4. Dette brute par rapport aux revenus

	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne
	186.83	147.64	137.21	143.05	110.90	145.13
Valeurs indicatives	Plus grand que 200 : Critique Plus grand que 150 : Mauvais Plus grand que 100 : Moyen Plus grand que 50 : Bon Plus petit que 50 : Très bon					
Définition	La dette brute par rapport aux revenus est l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.					
Remarque	Amélioration continue de la valeur depuis 2018 en raison de meilleures recettes fiscales et d'une diminution de la dette.					

16. INDICATEURS FINANCIERS COMMUNE DE CONIGNON

5. Proportion des investissements

	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne
	5.32	9.66	11.46	9.80	10.91	9.43
Valeurs indicatives	Plus petit que 10 : Effort d'investissements faible Plus petit que 20 : Effort d'investissements moyen Plus petit que 30 : Effort d'investissements élevé Plus grand ou égal à 30 : Effort d'investissements très élevé					
Définition	La proportion des investissements correspond aux investissements bruts exprimés en pourcentage des charges totales consolidées.					
Remarque	Les investissements des 5 dernières années sont relativement faibles, la priorité ayant été donnée à un retour à l'équilibre financier et à une diminution de l'endettement communal.					

6. Part du service de la dette

	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne
	22.49	19.38	17.77	17.98	19.99	19.52
Valeurs indicatives	Plus petit que 5 : Charge faible Plus petit que 15 : Charge acceptable Plus grand ou égal à 15 : Charge forte					
Définition	La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts en chiffres nets et des amortissements ordinaires, exprimés en pourcentage des revenus courants.					
Remarque	La part du service de la dette représente une part importante du budget communal. Toutefois, les renouvellements d'emprunts récents et les remboursements de tranches d'emprunts arrivant à échéance ont permis de diminuer drastiquement les charges d'intérêts. Les effets devraient se ressentir sur l'exercice 2022.					

7. Dette nette en francs par habitant

	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne
	3034	1948	1537	1211	682	1682
Valeurs indicatives	Plus petit ou égal à 0 : Patrimoine net Plus petit que 1000 : Endettement faible Plus petit que 2500 : Endettement moyen Plus petit que 5000 : Endettement important Plus grand ou égal à 5000 : Endettement très important					
Définition	Ce ratio correspond à la dette nette (constituée des capitaux de tiers déduction faite du patrimoine financier) divisée par le nombre d'habitant.					
Remarque	La diminution est continue depuis 2017 en raison de la réduction de l'endettement communal.					

8. Taux d'autofinancement

	2017	2018	2019	2020	2021	Moyenne
	3.11	17.53	20.44	17.68	23.49	16.45
Valeurs indicatives	Plus grand ou égal à 20 : Bon Plus grand ou égal à 10 : Moyen Plus petit ou égal à 10 : Mauvais					
Définition	Ce ratio correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.					
Remarque	La perte 2017 de CHF 2'207'000 explique un taux d'autofinancement aussi faible cette année là. Pour la première fois sur ces cinq dernières années, le ratio est largement supérieur à 20, soit une valeur jugée bonne. Les recettes fiscales favorables combinées à la comptabilisation d'amortissements complémentaires ont permis d'améliorer ce ratio en 2021.					

**17. CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES
COMMUNE DE CONFIGNON**

		Budget 2021	Solde du compte 2021	Dépasse- ments	%	Justificatifs
02	SERVICES GENERAUX					
30	Charges de personnel	1 146 265.00	1 308 440.81	162 175.81-	-14.15%	1) Provision totale comptabilisée pour le plan de retraite anticipée 2020-2025 de CHF 707'350 en 2021, CHF 136'500 concernent la fonction 02-Services généraux. 2) Le versement rétroactif des annuités 2021 engendre un coût total de CHF 58'000, CHF 18'650 concernent la fonction 02-Services généraux. 3) Remplacements pour des cas de maladies durant 2021, ces remplacements ont engendrés quelques dépassements peu importants et, en contrepartie, des recettes non budgétées de remboursements d'assurance ont été enregistrées pour CHF 34'386 dans cette fonction.
11	SECURITE PUBLIQUE					
36	Charges de transfert	348 800.00	366 929.15	18 129.15-	-5.20%	Le décompte final de la police municipal s'élève à CHF 336'590 contre CHF 299'800 annoncés pour le budget 2021. Cet écart résulte d'une erreur de calcul sur la clé de répartition du nombre d'agents municipaux pour Confignon lors de l'établissement du budget. Il avait en premier lieu été décidé par la commune de Bernex d'engager un APM supplémentaire, réduisant la clé de répartition de Confignon à 2/9 agents. La commune de Bernex a finalement renoncé à cet engagement et la répartition aurait dû être ajustée à 2/8 pour Confignon, ce qui n'a pas été effectué. Le décompte final s'est fait sur une base de 2/8 ce qui a augmenté les charges pour notre commune.
21	SCOLARITE OBLIGATOIRE					
30	Charges de personnel	674 371.00	815 107.59	140 736.59-	-20.87%	1) Provision totale comptabilisée pour le plan de retraite anticipée 2020-2025 de CHF 707'350 en 2021, CHF 115'500 concernent la fonction 21-Scolarité obligatoire. 2) Le versement rétroactif des annuités 2021 engendre un coût total de CHF 58'000, CHF 5'800 concernent la fonction 21-Scolarité obligatoire. 3) Personnel auxiliaire pour l'école de Cressy engagé sur du long terme en raison d'une absence maladie de longue durée. Le coût supplémentaire de ce remplacement est de CHF 40'000. Des remboursements d'assurance ont été enregistrés pour ce cas particulier pour un total de CHF 67'830 en revenus.
32	CULTURE AUTRES					
31	Charges de personnel	204 225.00	274 245.83	70 020.83-	-34.29%	Provision totale comptabilisée pour le plan de retraite anticipée 2020-2025 de CHF 707'350 en 2021, CHF 75'600 concernent la fonction 32-Culture autres.
34	SPORTS ET LOISIRS					
33	Amortissement du patrimoine administratif	111 485.23	325 231.20	213 745.97-	-191.73%	Amortissements non planifiés sur deux biens du patrimoine administratif en raison de leur destruction prévue dans le cadre du PLQ Vuillonex, il s'agit de : 1) La place de jeux de Chaumont : l'investissement a été totalement amorti, engendrant une charge supplémentaire de CHF 215'445.98. 2) La rénovation des courts de tennis : l'investissement a été totalement amorti, engendrant une charge supplémentaire de CHF 47'242.80.
57	AIDE SOCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE					
30	Charges de personnel	224 723.98	239 091.11	14 367.13-	-6.39%	1) Le versement rétroactif des annuités 2021 engendre un coût total de CHF 58'000, CHF 9'500 concernent la fonction 57-Aide sociale. 2) Une collaboratrice du pôle social engagée à 50% a également effectué quelques demi-journées supplémentaires en fin d'année. Ces heures lui ont été rétribuées en accord avec le Conseil administratif afin de simplifier l'organisation du service.
59	DOMAINE SOCIAL, NON MENTIONNE AILLEURSCIALE ET DOMAINE DE L'ASILE					
36	Charges de transfert	92 000.00	103 743.40	11 743.40-	-12.76%	Aides extraordinaires versées par le Conseil administratif durant l'année 2021 : - Caritas Suisse : CHF 2'287.50 pour les migrants dans les Balkans - Croix-Rouge Suisse : CHF 2'293.50 pour éruption au Congo - Comité international de la Croix-Rouge : CHF 2'293.50 pour la Palestine - Medair Genève : CHF 4'577 pour l'Afghanistan

**17. CREDITS BUDGETAIRES SUPPLEMENTAIRES
COMMUNE DE CONFIGNON**

		Budget 2021	Solde du compte 2021	Dépasse- ments	%	Justificatifs
61	CIRCULATION ROUTIERE					
30	Charges de personnel	524 018.95	895 035.11	371 016.16-	-70.80%	1) Provision totale comptabilisée pour le plan de retraite anticipée 2020-2025 de CHF 707'350 en 2021, CHF 352'800 concernant la fonction 61-Circulation routière. 2) Le versement rétroactif des annuités 2021 engendre un coût total de CHF 58'000, CHF 8'900 concernant la fonction 61-Circulation routière. 3) Personnel auxiliaire engagé sur du long terme au sein des services extérieurs en raison d'une absence pour accident professionnel de longue durée. Le coût supplémentaire de ce remplacement est de CHF 38'000. Des remboursements d'assurance ont été enregistrés pour ce cas particulier pour un total de CHF 96'600 en revenus.
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	292 864.00	329 694.77	36 830.77-	-12.58%	1) Eclairage des routes : dépassement de CHF 11'000 en raison d'une facture des SIG pour un dépannage effectué sur un câble au ch. Sous-le-Clos en août 2020 et pour lequel la commune n'avait pas été avertie, en raison du COVID selon explications des SIG. La facture a été adressée à l'administration en mai 2021. 2) Travaux de marquage et signalisation en dépassement de CHF 23'800 par rapport au budget. 3) Charges d'entretien non prévues pour diverses réparations dues à du vandalisme : CHF 7'400
76	LUTTE CONTRE LA POLLUTION DE L'ENVIRONNEMENT					
30	Charges de personnel	149 945.00	167 132.97	17 187.97-	-11.46%	Provision totale comptabilisée pour le plan de retraite anticipée 2020-2025 de CHF 707'350 en 2021, CHF 26'950 concernant la fonction 76-Lutte contre la pollution de l'environnement
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	44 750.00	47 932.40	3 182.40-	-7.11%	Pas de commentaire particulier.
91	IMPOTS					
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	38 873.14	104 394.88	65 521.74-	-168.55%	En raison de recettes fiscales plus élevées que prévu, la provision pour estimé fiscal a pu être ajustée à hauteur de CHF 87'000 (montant non prévu au budget). L'écart par rapport au budget est toutefois moins important car la provision sur reliquat de 30% a été dissoute, le solde du reliquat étant plus faible qu'en 2020, malgré l'augmentation de la production.
36	Charges de transfert	340 503.00	388 269.70	47 766.70-	-14.03%	L'ajustement de la provision sur les frais de perception des centimes PP et PM est plus élevé de CHF 47'766.70 par rapport au budget en raison des recettes fiscales perçues plus importantes que celles budgétées.
92	CONVENTIONS FISCALES					
36	Charges de transfert	96 495.00	121 770.00	25 275.00-	-26.19%	La compensation financière versée aux communes frontalières est plus élevée de CHF 25'275 par rapport aux estimations qui nous avaient été remises par le département des finances lors de l'élaboration du budget. Les recettes d'impôts à la source sont également plus élevées que les estimations qui nous avaient été transmises.
DEPASSEMENT TOTAL A VOTER				1 197 699.62-		

BfB

Rue de la Corraterie 26
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

PROTOCOLE D'ACCORD

concernant la réalisation du projet du « Quartier des Cherpines » à Confignon
conclu en la forme authentique entre la commune de Confignon
et [acquéreur]

[DATE]

Par devant Maître [nom notaire], notaire à Genève, soussigné,

ONT COMPARU :

1. La COMMUNE DE CONFIGNON, ici représentée par [Conseil administratif 1] et [Conseil administratif 2], et [acquéreur], en vertu d'une délégation de signature du Conseil administratif du [date]. Ledit Conseil ayant tous pouvoirs aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 22 septembre 2020 entrée en force et non susceptible de recours. Une ampliation demeurera ci-annexée (annexe)

La COMMUNE DE CONFIGNON est ci-après également désignée « la Commune »,

d'une part.

2. [Acquéreur]

d'autre part

Les comparants, préalablement aux dispositions objet du présent acte, exposent ce qui suit :

1. PREAMBULE

Description de [acquéreur],

Aux termes d'une promesse de vente et d'achat instrumentée par Me [nom notaire], le [date], le [vendeur] a promis de vendre à [acquéreur], qui ont promis d'acquérir la parcelle [n° parcelle] de la commune de Confignon, sise dans le futur quartier des Cherpines (ci-après la « parcelle ») en zone agricole de développement 3 (ci-après : ZD3).

Les parties souhaitent permettre à la Commune la libre acquisition de tout ou partie de certains terrains dans le futur quartier des Cherpines en contrepartie de sa renonciation au droit légal de préemption prévu par la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977 (RS/GE I 4 05 ; LGL).

Le périmètre des Cherpines est régi par un plan directeur de quartier N° 298097, adopté par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2013 (PDQ). Ce plan a été complété par une décision

du Conseil d'Etat et prévoit un indice moyen d'utilisation du sol global de 1.26, cet indice variant en fonction des pièces urbaines composant le plan.

Le PDQ prévoit que les droits à bâtir soient décomposés de la manière suivante :

- 86 % affectés à la construction de logements
- 14 % affectés à la construction d'activités

La situation juridique concernant l'IUS et les affectations sont susceptibles d'évoluer.

La constructibilité des parcelles demeure sujette à l'adoption d'un ou (de plusieurs) plan(s) localisé(s) de quartier (PLQ) par le Conseil d'Etat.

Le présent protocole d'accord a pour but de poser les bases de la collaboration entre la Commune et **[acquéreur]**.

Il pourra être ultérieurement complété par des conventions spéciales.

2. CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION

2.1 Champ d'application ratione loci

2.1.1 Périmètre initial

La présente convention s'applique à la parcelle **[n° de parcelle]** de la commune de Confignon laquelle est comprise dans le futur quartier des Cherpines, dont l'acquisition est promise par **[acquéreur]**, à teneur du plan figurant en annexe.

2.1.2 Extension du périmètre initial

Les parties acceptent d'étendre la présente convention à toutes les parcelles sises sur son territoire et comprises dans le futur quartier des Cherpines que leurs propriétaires s'engagent à vendre à **[acquéreur]**, pour autant que ces propriétaires et l'acquéreur contresignent la présente convention et s'y soumettent en tous ses termes et conditions, en particulier l'octroi du droit d'emption.

L'extension fera l'objet d'avenants soumis à la forme authentique.

Les parties s'engagent à signer tous documents à cet effet et à respecter envers ces propriétaires les dispositions de la présente convention et, notamment, son article 4.

2.2 Champ d'application ratione personae

La Commune accepte que les dispositions de la présente convention prévoyant des droits et/ou des obligations dans le chef de **[acquéreur]** s'appliquent au profit, respectivement

à charge, de toute autre société liée **[acquéreur]**, pour autant que lesdites sociétés se soumettent au présent protocole d'accord avec tous ses termes et conditions, en particulier l'octroi du droit d'emption.

3. PROMESSE DE PACTE D'EMPTION

3.1 Principe

A l'occasion de toute acquisition d'une (ou de plusieurs) parcelle(s), en l'absence d'exercice du droit légal de préemption par l'Etat et/ou la Commune, **[acquéreur]** s'engage à concéder à la Commune, qui l'accepte, un droit d'emption spécifique portant sur les droits à bâtir des logements et activités de cette (ou de ces) parcelle(s) ; afin d'identifier ces droits par rapport au terrain, une surface d'une (ou des) parcelle(s) représentant les droits attribués à 10% de la surface de la (ou des) parcelle(s) acquises par **[acquéreur]** sera individualisée. Cette parcelle individualisée est désignée ci-après comme la « Parcelle Commune », soit la parcelle attribuée à la Commune.

Il est rappelé ici que la localisation des droits à bâtir sera déterminée par le PLQ et que ces derniers pourront se trouver sur d'autres parcelles que celles dont ils sont issus. Les parties feront leurs meilleurs efforts pour que les droits attachés à la « Parcelle Commune » puissent être exercés sur la « Parcelle Commune » elle-même et, à tout le moins, ne se trouvent pas dans une zone d'utilité publique ou non constructible et pour regrouper les droits à bâtir après l'acquisition de plusieurs parcelles. **[acquéreur]** s'engage à faire les remaniements parcellaires qui pourront être nécessaires sur les parcelles qu'elle maîtrise, afin d'atteindre les objectifs ci-dessus.

3.2 Cession du droit d'emption

[acquéreur] consentent à que la Commune puisse céder tout ou partie de son droit d'emption librement à une coopérative ou à une fondation d'utilité publique communale.

3.3 Objet du droit d'emption

Le droit d'emption est octroyé à la Commune pour lui permettre de réaliser ou de faire réaliser par une coopérative ou par une fondation d'utilité publique communale des logements ou une fondation immobilière de droit public en conformité avec ses besoins.

4. DROIT DE PREEMPTION

La Commune renonce, par la présente, pour la parcelle **[numéro de parcelle]** de Confignon et toute parcelle et droits à bâtir associés devant être acquis par **[acquéreur]**, à exercer son droit légal de préemption prévu par l'article 3 LGL.

5. PROCEDURE POUR LA CONSTITUTION DU DROIT D'EMPTION

5.1 Etapes clefs

Les étapes clefs pour la constitution du droit d'emption sont les suivantes :

- i) Dans le cadre de l'acquisition de la parcelle **[n° de parcelle]** de Confignon, ou toute autre parcelle future dans le périmètre des Cherpines, objet des présentes, **[acquéreur]** notifiera à la commune de Confignon, via son secrétariat général, son intention d'achat.
- ii) Dans un délai d'un mois au plus, la Commune confirmera, cas échéant, son intérêt à obtenir le droit d'emption dans le cadre de l'acquisition précitée.
- iii) Si la Commune manifeste son intérêt, **[acquéreur]** et la Commune établiront ensemble, par le biais d'un ingénieur géomètre officiel, un projet de mutation parcellaire afin d'identifier la « Parcelle Commune ».
- iv) Sur la base du projet de mutation parcellaire, **[acquéreur]** feront établir par un notaire le projet de droit d'emption sur la « Parcelle Commune » en faveur de la Commune selon les termes ci-après.
- v) Dès la signature de l'acte par la Commune, signature que la Commune ne pourra refuser sans justes motifs, l'annotation du droit d'emption sera faite au Registre Foncier.

5.2 Conditions ordinaires

La signature du pacte d'emption sera consentie et acceptée sous les clauses et conditions ordinaires suivantes :

5.2.1 Le droit d'emption sera concédé pour une durée de dix ans qui commence à courir dès le jour où **[acquéreur]** acquière la parcelle, sous réserve de l'article 5.2.2, aux conditions suivantes :

- i) L'annotation du droit d'emption au Registre Foncier pourra dès lors être requise par la Commune dans un délai de 10 ans (cf. art. 5.2.1, al. 1)
- ii) La Commune devra notifier par écrit son intention d'acquérir la « Parcelle Commune » et supportera tous les frais d'actes liés à la vente de ladite parcelle, y compris les frais de mutations parcellaires.

- iii) **[acquéreur]** s'engage à signer l'acte de vente dans les 60 jours suivant la réception de la déclaration de la Commune moyennant le paiement intégral du prix et des frais, notamment des frais de notaire, par la Commune.
- iv) La Commune exercera et souffrira toutes les servitudes en droit ou en charges actuelles ou futures pouvant concerner la « Parcelle Commune ».
- v) La Commune exercera et souffrira tous les droits et obligations, notamment les frais, charges financières et/ou contributions d'équipement, imposés par un PLQ et pouvant concerner la « Parcelle Commune ».
- vi) La Commune remboursera à **[acquéreur]**, sur présentation des justificatifs et au plus à hauteur des montants que l'OCLPF accepte de faire figurer dans les plans financiers, tous les frais, charges financières et/ou contributions d'équipement pouvant concerner la « Parcelle Commune » que **[acquéreur]** aura d'ores et déjà payés, directement ou indirectement.
- vii) La Commune remboursera à **[acquéreur]**, sur présentation des justificatifs et au plus à hauteur des montants que l'OCLPF accepte de faire figurer dans les plans financiers, tous les frais d'études ou honoraires pouvant concerner la « Parcelle Commune » que **[acquéreur]** aura d'ores et déjà payés, directement ou indirectement.
- viii) La Commune se réserve le droit de pouvoir acquérir simultanément les droits à bâtir complémentaires associés aux surfaces commerciales liés aux droits à bâtir logements relatifs à la « Parcelle Commune », étant précisé que le pourcentage total des droits à bâtir sera au maximum de 10 %.
- ix) Dans la mesure nécessaire pour se conformer au PLQ, la Commune et **[acquéreur]** s'engageront à s'octroyer réciproquement toutes les servitudes requises pour la réalisation des constructions sur leurs parcelles respectives.
- x) A l'extinction du présent droit d'emption, si celui-ci n'avait pu être exercé du fait d'événements indépendants des parties, celles-ci s'engagent à négocier son renouvellement sans réserve autre que celle de l'article 5.2.2 aux mêmes termes et conditions et pour autant qu'**[acquéreur]** ait pu prolonger l'acte de promesse de vente

et d'achat portant sur la parcelle [n° de parcelle] objet des présentes.

- xi) Dans chacun des immeubles construits sur la parcelle faisant partie du présent accord, -, jusqu'à 20 % des appartements à louer seront initialement attribués, à dossier équivalent aux actuels et anciens habitants de la commune de Confignon ainsi qu'aux personnes pouvant démontrer des liens particuliers avec la Commune, préalablement sélectionnés par la mairie de Confignon. Au surplus, pour 80% des logements PPE, [acquéreur] donnera durant les trois premiers mois de leur commercialisation la préférence pour l'acquisition aux actuels et anciens habitants de la commune de Confignon ainsi qu'aux personnes pouvant démontrer des liens particuliers avec la Commune.

5.2.2 Dans l'hypothèse où après l'entrée en force d'un PLQ concernant la « Parcelle Commune », [acquéreur] souhaiterait réaliser les droits à bâtir sur la « Parcelle Commune » et que la Commune n'a pas encore exercé son droit d'emption, [acquéreur] pourra notifier à la Commune sa décision de réaliser les droits à bâtir. La Commune s'engage à acheter dans ce cas la « Parcelle Commune » dans les 90 jours calendaires. A défaut d'achat dans ce délai, l'échéance du délai provoquera de plein droit l'extinction du droit d'emption.

5.2.3 La Commune restera libre d'exercer ou de renoncer à tout moment à son droit d'emption et, dans ce cadre, ne serait tenue au paiement d'une quelconque indemnité envers [acquéreur] si elle devait renoncer à faire usage de son droit d'emption. Dans cette hypothèse, [acquéreur] bénéficiera du résultat de toutes les démarches que la Commune et ou ses ayants droit auront entrepris en vue de l'obtention de l'autorisation de construire, pour autant que [acquéreur] rembourse à la Commune le coût de celles-ci, sur présentation des justificatifs, au plus à hauteur des montants que l'Office cantonal du logement et de la planification foncière accepte de faire figurer dans les plans financiers.

5.3 Détermination du prix

Le transfert de propriété de la « Parcelle Commune » interviendra pour le prix admis par l'OCLPF.

5.4 Paiement du prix

Le prix de vente ainsi que le remboursement des frais seront intégralement exigibles et payables à la signature de l'acte de vente.

5.5 Situation hypothécaire

Lors de la vente de la « Parcelle Commune », celle-ci devra être libre et franche de toute inscription hypothécaire.

6. DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CONFIGNON

Un protocole d'accord « cadre » a été soumis à l'approbation du Conseil municipal qui a autorisé le Conseil administratif à le signer. Cette approbation valide la déclaration de renonciation de la Commune au droit de préemption dès la signature de la convention.

7. DISPOSITIONS DIVERSES

7.1 Frais - Exonération

Tous les frais, émoluments et honoraires du présent acte seront supportés par la Commune, d'une part, et **[acquéreur]**, d'autre part, à raison d'une moitié chacune.

Les comparants déclarent que les opérations convenues dans le présent acte revêtent, vis-à-vis de la commune de Confignon, un caractère d'utilité publique, de sorte que le Service de l'Enregistrement est requis d'exonérer les dispositions qui précèdent de la perception de tout droit.

7.2 Déclaration relative à la sincérité des prestations

La signature du présent acte n'est assortie d'aucune contre-prestation financière.

Se référant à l'article 19 de la loi genevoise sur le notariat, les comparants certifient que le présent acte indique l'intégralité des prestations financières et que celui-ci n'est pas modifié par un autre arrangement quelconque. Ils certifient en outre avoir été informés par le notaire soussigné des conséquences encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

7.3 Restrictions légales de la propriété

Les comparants se déclarent suffisamment informés quant aux restrictions de la propriété fondées sur le droit public et privé (notamment celles résultant de la loi sur les constructions, de plans de zone, d'aménagement, du droit foncier rural, des dispositions légales protégeant les monuments, les sites, les plantations, les cours d'eau, les nappes phréatiques, la nature, l'environnement, les rapports de voisinage, etc.) et de l'impact que celles-ci pourraient avoir quant à l'exécution du présent acte.

7.4 Acquisition d'immeuble par des personnes à l'étranger

Il est relevé que le présent acte n'emporte pas acquisition de propriété ou de droits conférant à leur titulaire une position analogue à celle d'un propriétaire.

A toutes fins utiles, **[acquéreur]** déclare néanmoins ne pas être assujetti aux prescriptions des lois et ordonnances fédérales sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE et OAIE), ne pas agir à titre fiduciaire, d'ordre et pour le compte de personnes à l'étranger, et ne pas faire financer son opération par des personnes physiques ou morales considérées comme étrangères au sens de la LFAIE, dans une mesure excédant les normes usuelles en matière civile ou commerciale et s'engage à le prouver à qui de droit.

7.5 Force exécutoire

Les comparants déclarent accepter l'exécution directe, au sens des articles 347 et suivants du code de procédure civile (CPC), des prestations convenues dans le présent acte, tendant respectivement, à la renonciation au droit de préemption légal par la Commune, à l'octroi d'un droit d'emption par **[acquéreur]**.

Les comparants reconnaissent se devoir respectivement les prestations précitées.

Le notaire soussigné attire expressément l'attention des parties sur le fait que le caractère exécutoire du présent acte, au sens de l'article 347 du code de procédure civile (CPC), implique notamment la faculté de le faire valoir comme titre de mainlevée définitive au sens des articles 80 et 81 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP) et/ou de recourir à la procédure de notification et d'exécution prévue par les articles 350 et 351 du code de procédure civile (CPC).

7.6 Forme - Clause de sauvegarde

Toute modification du présent acte sera réputée nulle et non avenue, sauf à être stipulée par acte authentique.

La nullité totale ou partielle de l'une ou plusieurs des dispositions du présent acte (telle par exemple la renonciation anticipée à l'exercice du droit de préemption légal de la Commune) n'affectera en rien la validité du reste de la convention. En cas de nullité de l'une ou plusieurs des dispositions du présent contrat, les parties conviendront sans délai d'une nouvelle réglementation qui corresponde au mieux au but poursuivi par la disposition nulle ou partiellement nulle. La disposition partiellement nulle restera en vigueur dans la mesure où elle est valable.

Aucune des parties ne pourra toutefois prétendre à l'exécution des prestations dont elle est créancière si elle excipe simultanément de la nullité des obligations dont elle est débitrice (principe de réciprocité des prestations).

A défaut d'accord des parties quant à une nouvelle réglementation, le présent acte demeurera caduc, chacune des parties étant alors déliée de ses obligations. Le cas échéant, les prestations d'ores et déjà exécutées devront être répétées.

7.7 Election de domicile - for - droit applicable

Pour tout litige pouvant surgir entre les parties à propos de la conclusion, de l'exécution ou de l'interprétation du présent acte, domicile est élu par les parties à leur adresse respective, avec clause attributive de juridiction aux Tribunaux genevois, dont les comparants reconnaissent la compétence exclusive, sous réserve de recours au Tribunal Fédéral.

Seul le droit suisse sera applicable.

DONT ACTE,

Fait et passé à Genève, en l'Etude de Maîtres **[nom notaire]**, notaires, **[adresse notaire]** et à la **[adresse Commune]** à Confignon.

Et après lecture faite, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Pour la commune de Confignon :

Pour **[acquéreur]**:

Le notaire :

LISTE DES ANNEXES :

Annexe 0

- A. Délégation de signature du Conseil administratif du **[date]**
- B. Délibération du Conseil municipal concernant la ratification d'un accord « cadre » concernant la réalisation du projet de quartier des Cherpines entre la commune de Confignon et l'ensemble des futurs acquéreurs.

Annexe 1

- A. Extrait du registre du commerce concernant **[acquéreur]**

Annexe 2

- A. Plan de situation de la parcelle visée par **[acquéreur]**
- B. Promesse de vente et d'achat conclue par **[acquéreur]**